

Bureau de dépôt : 7000 Mons.
Graphisme : Romain Billresse.
Éditeur responsable : André Ceuterick.
Rédacteur en chef : Daniel Sclavon.



P915730



PB-PP | B-
BELGIE(N) - BELGIQUE



Maison de la Laïcité
de Frameries

**LIBERTÉS D'EXPRESSION
ET ÉTÉ MUSICAL**

LE LIEN

41

TRIMESTRIEL / PRINTEMPS 2022

MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES ASBL 152 RUE DE LA LIBÉRATION, 7080 FRAMERIES (LA BOUVERIE)

SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	4
LES LIBERTÉS D'EXPRESSION – PROGRAMME D'ACTIVITÉS	6
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION – UN DROIT FONDAMENTAL QUI A SES LIMITES DANIEL SCLAVON	8
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA SCIENCE : MYTHE OU RÉALITÉ ? DANIEL SCLAVON	10
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS L'ENSEIGNEMENT DANIEL SCLAVON	16
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LE CINÉMA - LIBERTÉ DE DIFFUSION DE ET PAR LE CINÉMA TIRÉ DE LA REVUE <i>AFRICA NEWS</i>	22
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION – LIBERTÉ ET GENRE ARNAUD ALESSANDRIN	26
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LA LITTÉRATURE DANIEL SCLAVON	32
ÉTÉ MUSICAL – PROGRAMME D'ACTIVITÉS	40
LA CHANSON FRANÇAISE ENGAGÉE DANIEL SCLAVON	42
LE JAZZ, FUSION DES ÂMES, TEMPO DU CŒUR DANIEL SCLAVON & CHRIS SIMILLION	56
CULTURE - UNE ÉPOPÉE CULTURELLE EN HAINAUT QUI FERA DATE ! RAOUL PIÉRARD	68



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Voici enfin venu le temps de reprendre nos activités et de rétablir le contact présentiel avec nos sympathisants et les citoyens de notre région.

Nous avons élaboré un programme en deux parties : un cycle de rencontres-débats avec comme fil conducteur les libertés d'expression et un été musical à la fois culturel et festif.

Au cours de ce deuxième trimestre 2022, nous accueillerons des intervenants particulièrement impliqués dans des secteurs spécifiques comme la culture, la science et l'enseignement, des domaines de vie récemment agités par des faits d'actualité extrêmement interpellants : quelles libertés pratiquer et/ou exiger, jusqu'où les porter dans notre quête de réalité objective et de vraie vérité et avons-nous encore suffisamment de clairvoyance et

de lucidité dans ce monde chaotique, pour en évaluer les justes fondements et les conséquences parfois insoupçonnées ? Il s'agira, en tout cas, de dépasser le factuel et l'événementiel pour tendre à l'essentiel sans pour autant que les réponses proposées et attendues ne soient intangibles.

Par ailleurs, cet été, nous reviendrons quelques grands moments du rock, du blues et de la chanson française grâce aux savoureux récits et prestations musicales d'éminents spécialistes qui, avec une passion toujours intacte, réactualiseront des morceaux de légende.

Les enfants auront eux aussi leurs moments de créativité au sein de deux ateliers qui leur sont spécialement consacrés avec comme sujets la philo, d'une part et la cuisine, d'autre part ; et les aînés seront conviés à de plaisantes activités récréatives de plein air,

comme les traditionnels tournois de pétanque par exemple.

Ce numéro 41 du Lien dont nous devons une fois encore la richesse et la diversité à notre rédacteur en chef Daniel SCLAVON illustre les deux temps de cette reprise d'activités auxquelles nous entendons intéresser et sensibiliser le plus grand nombre. La Maison de la Laïcité est, dès à présent, ouverte à tous ceux qui veulent à nouveau éprouver le bien-être et le bien-vivre ensemble.

André CEUTERICK
Président de la MLF.



LIBERTÉS D'EXPRESSION - PROGRAMME D'ACTIVITÉS

LE 20 AVRIL 2022

Conférence-débat de **Joël De Coninck**, Docteur en Sciences et Professeur à l'UMONS : « Sciences et liberté : mythe ou réalité ? ».

« À travers quelques exemples, historiques et contemporains, apparaît le difficile rapport entre le scientifique et la diffusion et la reconnaissance de ses idées et théories, la censure ayant toujours été bien présente dans cette dialectique souvent délicate entre le monde des sciences et la société ». C'est justement de cette liberté que viendra nous entretenir Joël, entre mythe et réalité.

LE 27 AVRIL 2022

Conférence-débat de **Nadia Geerts**, enseignante laïque et auteure belge : « Liberté d'expression dans l'enseignement ».

« Aujourd'hui, les enseignants cèdent de plus en plus, la peur au ventre, à l'autocensure avant d'aborder les questions de la religion et de la laïcité... ». Une expérience dont a été victime Nadia en évoquant le destin du professeur Samuel Paty, assassiné par un islamiste.



LE 11 MAI 2022

Ciné-débat avec **Thierry Michel** et projection de son film « L'Empire du Silence » qui relate 25 ans de crimes et de violences impunis en République du Congo.

« Le documentariste et réalisateur belge, récemment récompensé aux Margritte, viendra, lui aussi, nous faire part de son expérience sur la liberté de diffusion de et par le cinéma ».

LE 27 MAI 2022

Conférence-débat de **Arnaud Alessandrin**, Docteur en Sociologie à l'université de Bordeaux : « La liberté dans le genre ».

« D'abord sujet médical avant d'être abordé par les sciences humaines et sociales puis par les personnes elles-mêmes concernées, la question du « genre », accompagne et est accompagnée, aujourd'hui, de mouvements sociaux, du déploiement des études de genre et des études féministes, ce qui montre combien elle est devenue un champ de bataille politique et sociétal ». Un sujet dont le professeur Alessandrin est un exégète.

LE 15 JUIN 2022

Conférence-débat de **Françoise Houdart** : « Liberté d'expression dans la littérature ».

« L'écrivaine belge d'expression française, nous proposera, à travers son œuvre, sa conception de la liberté d'expression dans le domaine littéraire ».



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION - UN DROIT FONDAMENTAL QUI A SES LIMITES

La liberté d'expression, sujet d'une brûlante actualité, défraie la chronique tous les jours.

Qu'il nous suffise de nous rappeler l'assassinat de l'enseignant français Samuel Paty, celui des caricaturistes du magazine satirique Charlie Hebdo, l'affaire WikiLeaks et l'inculpation par la justice américaine de son cofondateur Julian Assange, le discours raciste du potentiel candidat à la présidence de la République française, le polémiste Eric Zemmour, les prises de position sur la Covid-19 du professeur marseillais Didier Raoult, l'interdiction de publication de certains classiques de la littérature mondiale comme le roman Lola de l'écrivain russe Vladimir Nabokov, les sanctions, visant la liberté d'expression des sportifs, décrétées par la Fédération Internationale de Football, la FIFA, ou par le Comité International Olympique, le CIO, et frappant les ath-

lètes et leurs fédérations, ou encore les outrances des publicistes de la société Benetton.

J'en passe et des meilleures.

C'est que la liberté d'expression, menacée en permanence par la censure, a, elle-même, ses limites. En d'autres termes, la liberté d'expression permet-elle de tout dire ?

C'est ce que nous vous proposons d'examiner dans ce 41^{ème} numéro de notre périodique « Le Lien ».

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA SCIENCE : MYTHE OU RÉALITÉ ?

À travers quelques exemples, historiques et contemporains, apparaît le difficile rapport entre le scientifique et la diffusion et la reconnaissance de ses idées et théories, la censure ayant toujours été bien présente dans cette dialectique souvent délicate entre le monde des sciences et la société, pour des raisons idéologiques, politiques, ou même souvent internes à l'univers des sciences lui-même, et à ses règles parfois autoritaires de reconnaissance et de contrôle de la parole de ses pairs.

Pourtant, qui oserait encore affirmer, aujourd'hui, que la parole citoyenne serait libre, alors même que le discours scientifique ne le serait pas, tant on sait l'importance de l'influence qu'a la science sur nos modes de vie et sur l'organisation de nos sociétés ?

Il n'en demeure pas moins vrai que la double question de la li-

berté du chercheur et de la liberté de la parole scientifique, se pose peut-être davantage encore aujourd'hui, dans un monde où les pressions économiques, géostratégiques, sinon idéologiques, se font plus prégnantes.

Et céder à une de ces contraintes, c'est prendre le risque de passer d'une science supposée universaliste et désintéressée à une évolution ne pouvant qu'éliminer en partie des recherches, des découvertes et des discours non immédiatement productifs.

Une démarche orientée vers la découverte avant même sa recherche, certes souvent féconde, mais qui n'en est pas moins périlleuse parce qu'elle risque de polariser à terme l'essentiel des moyens sur des objectifs préalablement déterminés et imposés aux scientifiques, alors que l'histoire montre qu'on n'a pas décou-

vert la pénicilline en cherchant à éliminer des microbes, ni trouvé la cortisone en en pensant soigner les rhumatismes...



ANDREÏ SAKHAROV (1921-1989).

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

Une approche qui éloigne radicalement la recherche de l'idéal scientifique, comme le soulignait très bien le prix Nobel de la Paix 1975, Andreï Sakharov dans un discours, Science et Liberté, prononcé le 27 septembre 1989, à l'université Claude Bernard de Lyon.

Sakharov, qui, en raison de la liberté du discours scientifique et de son engagement moral, fut privé d'expression et éloigné du lieu de ses recherches fondamentales pendant de nombreuses années, suite, notamment, à son opposition à la multiplication des essais nucléaires russes ou à sa critique du lyssenkisme, escroquerie scientifique monumentale qui a ruiné l'agriculture soviétique, faisant au passage des milliers de morts de faim.

L'exemple de Sakharov, et de bien d'autres, ont mené à une

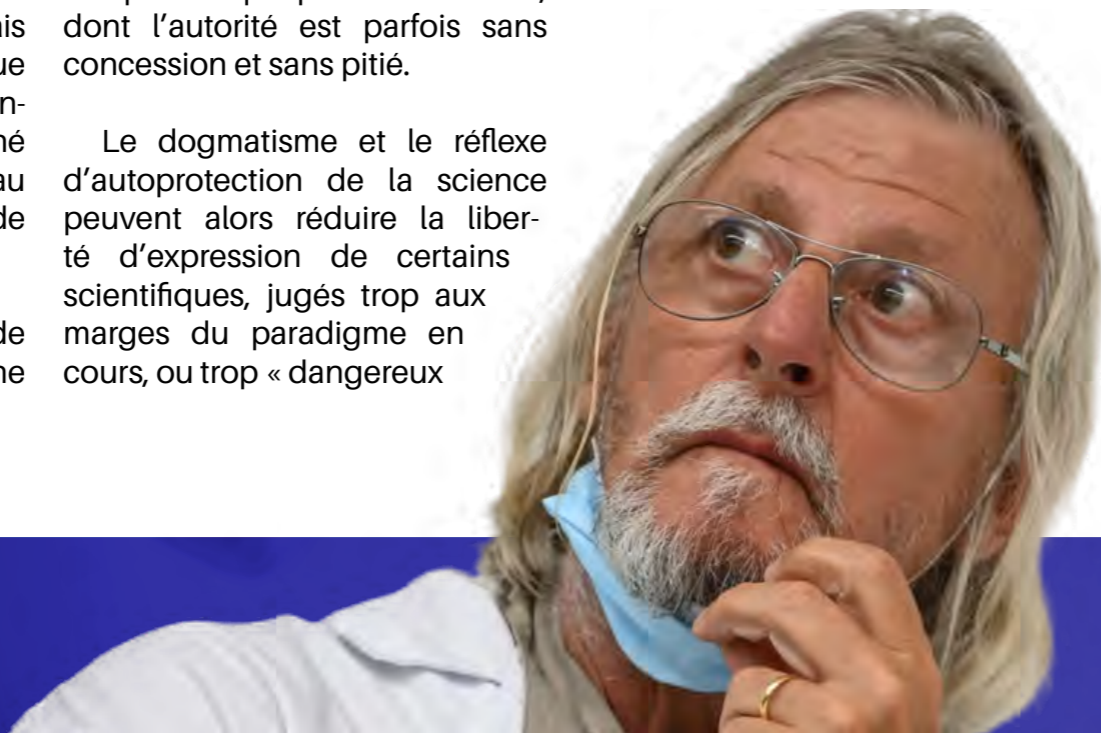
prise de conscience dans les démocraties occidentales de l'importance de la liberté de parole et d'engagement de l'homme de science.

Toutefois, si une science honorable, avérée et reconnue peut, doit même, sanctionner les trublions pseudo-scientifiques, qui ne respectent ni les règles de production du savoir, ni celles du discours, doit-elle, elle-même, jouer plus qu'à son tour un rôle dans la censure, tant par ses formes propres de reconnaissance et d'expertise que par ses censeurs, dont l'autorité est parfois sans concession et sans pitié.

Le dogmatisme et le réflexe d'autoprotection de la science peuvent alors réduire la liberté d'expression de certains scientifiques, jugés trop aux marges du paradigme en cours, ou trop « dangereux

» pour la science établie, et ainsi d'écarter de l'espace public des théories, qui risquent, plus tard, d'être reconnues et validées.

Aujourd'hui cependant, le bouleversement que vit le monde avec l'apparition des nouvelles technologies de la communication, et en premier lieu l'internet, qui ouvre le discours scientifique, au monde entier, sans réserves déontologiques, libérant, par l'imédiateté et l'internationalisation, les publications de la censure, constitue un autre danger pour la science.



Didier Raoult.

Le cas du microbiologiste français, spécialiste des maladies infectieuses, Didier Raoult, professeur des universités au sein d'Aix-Marseille Université et praticien hospitalier des Hôpitaux universitaires de Marseille jusqu'à sa très récente retraite en 2021, pose clairement les limites de l'exercice de la liberté d'expression dans le domaine de la pensée scientifique.

Le 21 janvier 2020, sur la chaîne YouTube de l'IHU, Didier Raoult frappe fort, en relativisant la portée de la pandémie de maladie à coronavirus et en affirmant : « Il y a trois Chinois qui meurent et ça fait une alerte mondiale ».

Alors qu'en mars, il devient l'un des onze experts choisis pour faire partie du conseil scientifique Covid-19, chargé d'éclairer les décisions à prendre par les autorités pour lutter contre la pandémie en

France, il n'assiste à aucune des séances, annonce qu'il refuse d'y participer, estimant qu'« Il n'y a rien de fiable scientifiquement là-dedans » et se positionne rapidement à contre-courant de la politique de dépistage et se désolidarise des mesures de confinement prises dans l'Hexagone.

Dans les mois qui suivent, il multiplie les déclarations pour le moins surprenantes : quand un journaliste lui fait remarquer que 627 morts en un jour et 40 000 contaminations en Italie, ce n'est plus, comme il l'a déclaré « une grippette », il rétorque qu'avec 2,6 millions de décès par infections respiratoires dans le monde chaque année, le cas italien n'est qu'anecdotique ; il évoque ensuite la possibilité que la Covid-19 disparaisse au printemps...



BERGAME, VILLE MARTYRE DE LA PANDÉMIE.

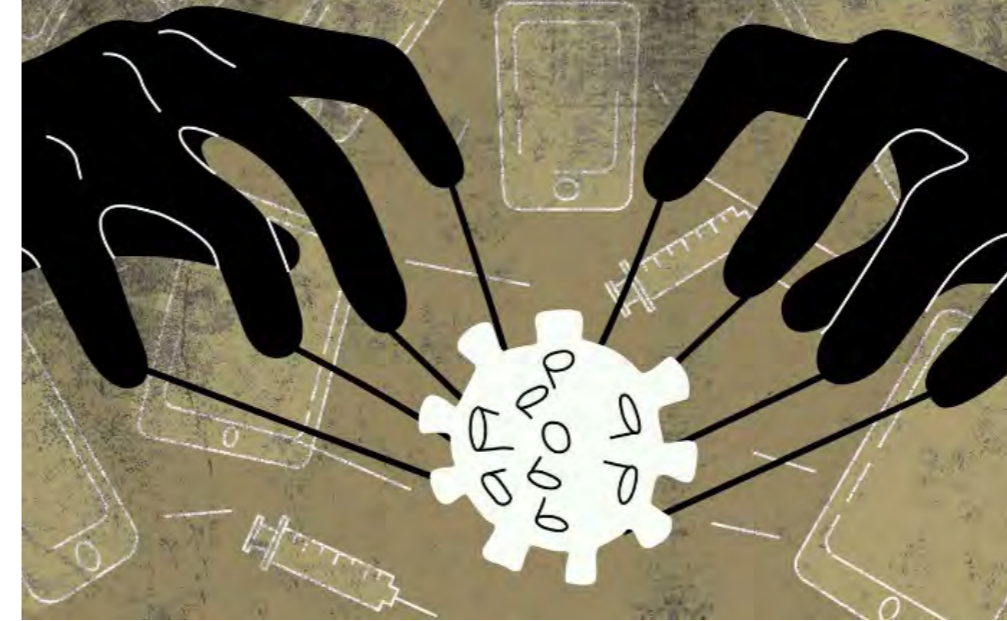
Et, il poursuit en 2021, déclarant en février que 30 à 40 % des tests PCR sont des faux positifs !

Alors que les Autorités sanitaires affirment qu'aucune étude rigoureuse, publiée dans une revue internationale à comité de lecture indépendant, ne démontre l'efficacité de la chloroquine pour soigner le coronavirus, Raoult fait la promotion de ce médicament antipaludéen, qui est « probablement le traitement le moins cher et le plus simple pour traiter la Covid-19 », dont il annonce, par ailleurs, la fin proche.

Courant du mois de mai, deux éminents scientifiques de l'université d'Oxford, directeurs de l'essai randomisé contrôlé estiment que l'hydroxychloroquine n'a aucun effet bénéfique sur les patients

hospitalisés pour la Covid-19 et une étude américaine conclut à une plus forte létalité chez des patients traités avec ce médicament.

Et en dépit de la condamnation quasi unanime des déclarations et théories du professeur français et la communauté scientifique mondiale, l'histoire continue de plus belle, alimentée par les antivax et complotistes de tous bords, qui voient dans la pandémie, selon le cas, une manœuvre de l'Etat chinois pour affaiblir les sociétés occidentales ou des firmes pharmaceutiques pour engranger de pléthoriques bénéfices, et qui s'appuient sur les explications pseudoscientifiques de Raoult pour étayer leurs élucubrations.



LE COMLOTISME ET LA COVID-19.

Une situation dont les conséquences sont particulièrement inquiétantes, lorsqu'on sait que les personnes non vaccinées risquent 8 à 11 fois plus d'être contaminées que les personnes vaccinées, avec des conséquences à court et à long terme d'une extrême gravité.

Une situation qui va d'ailleurs affecter en priorité la région marseillaise, où le professeur exerce

et est bien connu du grand public, qui lui fait une confiance « aveugle ».

Une situation enfin qui montre combien est forte la viralité des discours, qu'ils soient éthiques ou pas, sur les réseaux sociaux et la dangerosité de notre sacro-sainte liberté d'expression, quand elle est utilisée à mauvais escient.



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS L'ENSEIGNEMENT

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

En France, selon une étude publiée le 6 janvier 2021 par la Fondation Jean-Jaurès, les enseignants, dans le premier comme dans le second degré, cèdent de plus en plus, la peur au ventre, à l'autocensure avant d'aborder les questions de la religion et de la laïcité...

Ils seraient même plus de 50 % dans les zones d'éducation prioritaires, selon une étude de l'Ifop !

Il est vrai que parler de religion, aborder le sujet « brûlant » et « cliquant » de la laïcité, se frotter à certaines questions d'actualité, définir la fameuse liberté d'expression, discuter du conflit israélo-palestinien, du port du foulard à l'école, de l'absence de repas halal à la cantine, de l'égalité hommes-femmes, de la mixité dans la piscine, et même de certains génocides... C'est, aujourd'hui pour une majorité d'enseignants « marcher sur des œufs ».



Une contestation politico-religieuse, qui s'est installée dans les classes.

En Belgique, Nadia Geerts, maître-assistante en philosophie et morale, et initiatrice du Réseau d'actions pour la promotion d'un Etat laïque, en sait quelque chose, elle qui, stigmatisée et traitée d'islamophobe, est devenue la cible des réseaux sociaux après un post sur Facebook « Je suis Samuel Paty », dans lequel elle exprimait son émotion pour l'assassinat du professeur français et réitérait ses

positions en faveur de la neutralité dans l'enseignement obligatoire, suite à un article dans lequel il était annoncé que la haute école Bruxelles-Brabant (HE2B), dans laquelle elle enseignait, allait autoriser le port de signes d'appartenance religieuse.

NADIA GEERTS.



Rappelons d'abord que Samuel Paty est ce professeur d'histoire-géographie, assassiné le 16 octobre 2020 à 47 ans, par arme blanche et décapité, peu après être sorti du collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine dans le Val d'Oise, où il enseignait depuis 3 ans, par Abdoullakh Anzorov, citoyen russe d'origine tchétchène, âgé de 18 ans et bénéficiant du statut de réfugié.

Le crime de Paty ?

Avoir osé tenir un cours sur la liberté d'expression avec les caricatures de Mahomet comme support. En fait, Samuel Paty donne le 6 octobre un cours d'enseignement moral et civique (EMC) à des élèves de quatrième sur la liberté d'expression, thème au programme officiel de l'Éducation nationale et afin d'illustrer son propos, il présente deux caricatures de Mahomet issues du journal

Charlie Hebdo, lesquelles, parmi d'autres, sont en relation avec l'attentat meurtrier contre ce journal en 2015. Selon d'anciens élèves, il utilisait chaque année ce support, sans que cela ne provoque pour autant des réactions négatives chez les élèves ou leurs parents.

Toutefois par précaution, selon une note des Renseignements territoriaux, l'enseignant propose préalablement aux élèves qui le souhaitent de détourner les yeux ou de sortir de la classe quelques secondes, en présence d'une auxiliaire de vie scolaire.

Rapidement, le père, de confession musulmane, d'une des élèves, par ailleurs absente ce jour-là..., attaque violemment Paty sur Facebook, l'accusant de manière mensongère d'avoir présenté « la photo » d'un homme nu et d'avoir indiqué : « *C'est le Prophète* », et la vidéo qu'il poste, très relayée par



WhatsApp, devient rapidement virale.

Un prédicateur, le militant islamiste radical Abdelhakim Sefrioui, exige que l'enseignant soit limogé de l'Éducation nationale, sous peine de manifestations.

Ainsi se crée « *un monstre dont le pouvoir de nuisance a dépassé les frontières de Conflans* », qui finit par toucher Anzorov, inconnu des services de renseignements, mais connu des services de police pour des faits de dégradations de biens publics et de violence en ré-

union, lequel va passer à l'acte.

Tels sont les faits.

S'ensuivent de nombreuses réactions, dont celle du président Macron qui déclare « *Un de nos concitoyens a été assassiné parce qu'il enseignait, la liberté d'expression, celle de croire ou ne pas croire. Il s'agit d'un attentat terroriste islamiste caractérisé dans le but d'abattre la République dans ses valeurs, celles des Lumières, c'est-à-dire la possibilité de faire de nos enfants, d'où qu'ils viennent, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas, quelle que soit leur religion, des citoyens libres. Cette bataille c'est la nôtre et elle est existentielle* ».

Quant à Charlie Hebdo, il réagit en déclarant que « *l'intolérance vient de franchir un nouveau seuil et ne semble reculer devant rien pour imposer sa terreur à notre*

pays. Seule, la détermination du pouvoir politique et la solidarité de tous mettront en échec cette idéologie fasciste ».

Reste qu'à l'étranger, si les députés européens, en séance à Bruxelles, observent une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty et que le président du Parlement, l'Italien David Sassoli, déclare que la « *terreur combat par l'éducation, par l'enseignement, auquel Samuel Paty croyait* », face à la fermeté du président français, décidé à ne pas renoncer aux caricatures, les appels au boycott des produits français se multiplient sur les réseaux sociaux dans plusieurs pays musulmans dont le Pakistan, la Turquie, le Koweït et le Qatar, et la France est victime d'« *une campagne islamiste* » menée surtout par des Turcs... et appuyée par les propos insultants d'Erdogan...

Mais ce n'est pas tout !

Une professeure de droit de l'université d'Aix-Marseille, qui a vu son nom publié sur les réseaux sociaux à la suite de propos qualifiés d'« islamophobes », est depuis lors l'objet de menaces de mort.

À Lyon, un enseignant a été pris à partie par un parent d'élève après un de ses cours traitant de la laïcité, le forçant, après 17 ans d'enseignement de l'histoire-géographie, à jeter l'éponge et à changer de métier.

À Toulouse, une professeure d'histoire-géographie, essayiste, militante laïque courageuse, qui a reçu en 2019 une mention au Prix national de la Laïcité, est attaquée publiquement dans une lettre ouverte et se voit alors obligée de demander la protection fonctionnelle au recteur de l'académie contre ceux qui la mettent en danger.

De quoi se demander si on n'a tiré aucune leçon de la mort de Samuel Paty ? Si on a compris que l'instruction représente la cible idéologique des islamistes et de leurs alliés ? Une situation qui pousse une majorité de professeurs à ne plus aborder certains sujets, pourtant aux programmes de l'Éducation nationale.

Oui, je sais. Il s'agit, me direz-vous, d'un problème propre à la France.

Pourtant, souvenons-nous que dans les années noires, alors que la peste brune menait le bal, bien peu se préoccupait de la situation politique en Allemagne, où les nationaux-socialistes bafouaient allégrement les droits fondamentaux de l'homme. Cela ne semblait pas non plus nous concerner... Et nous savons maintenant ce qu'il en fut.



Quoi qu'il en soit, entre les mois de novembre 2020 et janvier 2021, plus de 300 enseignants, dont une large majorité (90 %) exerce au sein du réseau Wallonie-Bruxelles enseignement (WBE), ont participé à une enquête du CAL, dont il ressort que 73 % prennent davan-

tage de précautions pour aborder les sujets entrant en confrontation avec les croyances des élèves et que les avancées éthiques et les pratiques démocratiques - avortement, homosexualité, légitimité de la femme comme figure d'autorité - sont de plus en plus sensibles à aborder. Plus inquiétant encore, 40 % d'entre eux ont renoncé ou limité le champ de réflexion d'un sujet pour éviter toute complication par la suite.

On constate donc que chez nous aussi le phénomène d'autocensure qui souligne les difficultés que peuvent rencontrer les enseignants, est en progression, marquant une intériorisation des risques, certains pensant même que c'est une erreur de faire un cours sur la liberté d'expression à partir de caricatures de presse...

De quoi se demander comment l'islamisme et en général, les ex-

trémismes religieux ont pénétré l'école et comment ils se manifestent ?

Dans certains cours d'histoire-géographie, certains élèves musulmans « refusent d'étudier l'édification des cathédrales, ou d'ouvrir le livre sur un plan d'église byzantine, ou encore d'admettre l'existence de religions préislamiques en Égypte ou l'origine sumérienne de l'écriture », « contestent la laïcité comme anti-religieuse en éducation civique », « tiennent fréquemment des propos négationnistes concernant la Shoah »...

En cours de mathématiques, d'autres refusent « d'utiliser tout symbole ou de tracer toute figure (angle droit, etc.) ressemblant de près ou de loin à une croix ».

Dans l'enseignement professionnel, « des élèves refusent de

cuisiner du porc et de manipuler et goûter la viande non consacrée ».

En sciences, c'est la théorie de Darwin qui est remise en question...

De là à dire que des territoires scolaires sont « tombés aux mains des religieux et des associations qui les contrôlent » ?

L'avenir nous l'apprendra.



LA LIBERTÉ DE DIFFUSION DE ET PAR LE CINÉMA

TIRÉ DE LA REVUE
AFRICA NEWS.

« L'EMPIRE DU SILENCE », RETOUR SUR LES VIOLENCES DANS L'EST DE LA RDC.

Violences, corruption, pillage des richesses : Thierry Michel a consacré 13 films à l'ex-Zaïre et aux droits bafoués de sa population. Désormais le cinéaste belge milite avec le Nobel de la paix congolais Denis Mukwege contre l'impunité des criminels de guerre dans l'actuelle République Démocratique du Congo (RDC).

Son dernier long métrage, « *L'Empire du silence* », évoque le sort des populations de l'Est congolais confrontées à une spirale de massacres et de violences après le génocide de 1994 au Rwanda. Dans un entretien avec l'AFP, chez lui à Liège, le cinéaste de 69 ans dit y voir « un puzzle reconstitué », « un film bilan » du



LE RÉALISATEUR BELGE THIERRY MICHEL POSE À LIÈGE, LE 14 MARS 2022.

patient travail de témoignage entrepris dans l'ancien Congo belge depuis « *Mobutu, roi du Zaïre* » (1999), le documentaire qui l'a révélé à l'étranger.

En allant rencontrer des victimes, en montrant les croix sur les fosses communes, « *L'Empire* » fait écho au combat du Dr Mukwege - déjà au centre du film « *L'homme qui répare les femmes* » en 2015 - pour qu'une juridiction internationale se saisisse enfin des crimes de guerre en RDC, documentés notamment dans un rapport de l'ONU de 2010 resté lettre morte.

I REBELLES CONGOLAIS

À partir de 1994, la volonté du nouveau pouvoir tutsi à Kigali d'« éradiquer » les génocidaires hutu, réfugiés de l'autre côté du lac Kivu, a conduit à des massacres impliquant des rebelles congolais associés à des soldats rwandais et ougandais. Et des civils étaient en première ligne. En RDC, « les morts se comptent par centaines de milliers, et les victimes (de viols notamment) en millions », dit Thierry Michel.

Aujourd'hui « des criminels sont encore aux commandes » dans plusieurs pays de la région, et des groupes rivaux perpétuent

les tueries pour le **contrôle des richesses minières**. « *Le Kivu c'est 70 % des réserves mondiales de coltan* », (très utilisé dans les composants électroniques), affirme le réalisateur.

En RDC, il y a un début de libération de la parole depuis le départ du président **Joseph Kabila** (2001-2019); des femmes victimes se font entendre, des avocats descendent dans la rue, des suspects sont nommés. Mais le nouveau président **Félix Tshisekedi** « *n'a pas assaini l'armée, or c'est un objectif prioritaire pour beaucoup de gens* », déclare-t-il.

I SOCIAL EXISTENTIEL

Né en 1952 à Charleroi en plein bassin industriel wallon, petit-fils d'un ingénieur des mines (« *sa lampe que j'ai conservée est mon objet fétiche* »), Thierry Michel

parle aussi de ses origines dans son cinéma. Il a réalisé une bonne trentaine de films au total. Un de ses premiers documentaires, « *Pays noir, pays rouge* » (1975), était consacré à la culture ouvrière de sa région, et le prochain s'intéressera aux anciens travailleurs de la sidérurgie.

Photographe dès l'adolescence, quand il ramène le matin aux rédactions wallonnes des clichés de ses nuits à occuper des usines en 1968, il reconnaît avoir produit une œuvre « *engagée* ». « *C'est du social existentiel* », enchaîne ce diplômé de l'école d'arts IAD, qui ne compte plus les prix récoltés dans les festivals. « *J'aime m'immerger dans le réel, aller au cœur de la société, avec des ados, des enfants, pour comprendre comment ils voient le monde et peuvent se tracer un destin* ».

I CENSURE

Le monde de l'enfance est un autre fil rouge de son travail : dans « *Gosses de Rio* » (1990), il explore la violence des favelas au Brésil, tandis qu'en Belgique c'est l'école comme lieu de socialisation et d'intégration qui aiguise sa curiosité (« *Enfants du hasard* » (2017) et « *L'école de l'impossible* » (2021), un des films dont son épouse Christine Pireaux est coauteure).

Dans les années 1990 son film « **Le cycle du serpent** » avait « *fortement déplu* » au pouvoir mobutiste. Thierry Michel a été arrêté puis détenu deux jours par la sûreté congolaise, avant d'être expulsé du pays. Il est actuellement sous le coup d'une procédure judiciaire pour « *L'Empire du silence* », accusé d'avoir « *plagié* » un film congolais de 2015 sur « *les crimes oubliés* ».

Pour le Belge, qui a porté plainte pour diffamation, ce n'est qu'un prétexte pour faire interdire son film en RDC. « *Il y a des forces politiques et à mon avis d'argent qui sont derrière cela, c'est très vicieux* », lâche-t-il. Le cinéaste assure par ailleurs qu'il reste interdit de séjour en Iran, depuis un documentaire sorti en 2002 sur les espoirs déçus de libéralisation sous la présidence Khatami.

NOTE DU RÉALISATEUR

Depuis plus de 25 ans, je tiens une chronique cinématographique de l'histoire du Congo-Zaïre et de tous les tumultes que ce pays a vécu depuis 1990. J'ai abordé, dans mes 11 films, la plupart des grandes thématiques de ce pays/continent : l'Histoire avec le film « *Mobutu roi du Zaïre* », la présence expatriée postcoloniale avec « *Les derniers colons* » le pouvoir et les soubresauts de fin de dictature avec « *Le cycle du serpent* », la politique affairiste mêlant business, foot et médias avec le très berlusconien « *L'irré-sistible ascension de Moïse Katumbi* », la géographie avec « *Congo River* », l'économie au cœur de la mondialisation avec « *Katanga Business* », la justice avec « *L'affaire Chebeya, un crime d'État* », le viol comme arme de guerre avec « *L'homme qui répare les femmes* » ...

C'est en réalisant avec Colette Braeckman, à l'Est du Congo, le film « *L'homme qui répare les femmes* » sur le travail du Docteur Mukwege, que j'ai pris conscience de l'ampleur de la tragédie vécue par ce pays depuis la fin du régime dictatorial du président Mobutu qui avait imposé durant plus de trois décennies une paix civile, basée sur une répression sans faille et une corruption/prédation généralisée des richesses du pays.

Lors de mes recherches préparatoires à ce film, « *L'homme qui répare les femmes* », je découvre l'ampleur hallucinante de ces crimes commis au cœur de l'Afrique grâce à un rapport exceptionnel réalisé par les experts des Nations unies, appelé « *Mapping Report* » qui répertorie 617 cas graves de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis entre 1994 et 2004 et dont la conclusion est claire. Parmi ces crimes, de multiples massacres de même type que ceux de Srebrenica en ex-Yougoslavie, dont les criminels viennent d'être jugés responsables et condamnés par un Tribunal Pénal International. Ces crimes perpétrés au Congo-Zaïre sont peu connus ou médiatisés et n'ont fait l'objet d'aucune suite judiciaire ni en RDC, ni devant une cour africaine ou une juridiction internationale.

Je ne pouvais pas terminer mon cycle de 11 films sur ce pays sans avoir réalisé ce documentaire qui donnera les clés de compréhension de la tragédie, toujours d'actualité, dans laquelle s'enfonce ce grand pays africain, l'un des plus riches du monde par ses richesses agricoles, forestières, énergétiques, et bien sûr par l'importance stratégique de ses réserves en minerais précieux indispensables à la prospérité des pays occidentaux et asiatiques et au développement de technologies de pointe.



LIBERTÉ ET GENRE - LES MANIFESTATIONS DU GENRE



Liberté
dans le genre

ARNAUD ALESSANDRIN,
DOCTEUR EN SOCIOLOGIE - LACES (UNIVERSITÉ DE BORDEAUX).

La binarité de genre a ses cliniques : celle du changement de sexe d'une part, celle des mutilations intersexes d'autre part, celle des chirurgies génitales enfin. La sociologie des opérations génitales, qu'elles soient esthétiques ou de (ré) assignations, fournissent un poste d'observation du corps tel qu'il est rarement donné de l'observer, à savoir par les normes et théories médicales, appliquées à l'intime.

Si l'on se retourne sur une histoire récente des relations des adolescentes et adolescents au genre, on constate que c'est très massivement la question du rapport filles-garçons et plus marginalement la question de la sexualité et qui prédominent dans la littérature scientifique comme dans les programmes académiques d'ailleurs¹. Ce n'est que plus récemment que les thèmes des transidentités, de l'identité de genre ou même la question intersexe apparaissent dans le champ académique

comme dans la recherche sur ces questions. En 2014, alors que paraissait le volume 4 des cahiers de la transidentité² sur l'école et le genre, et alors que les ABCD de l'égalité étaient abandonnés³, la question de l'identité de genre des adolescentes et adolescents n'était pas ou peu abordée. Si la transphobie et l'homophobie à l'école étaient forcément discutées dans les associations, ces préoccupations restaient périphériques dans les programmes de formation ou de sensibilisation des institutions (la notion de transidentité apparaît toutefois dans les publications de la direction interministérielle de lutte contre les discriminations⁴ dès 2014).

Depuis 2014, qu'est-ce qui a changé ? D'une part, cette transformation rapide du champ des visibilités trans s'est accompagnée d'une mutation profonde des terminologies. Le « transsexualisme » laisse place à la non-bina-

rité. Le mouvement de dégenitalisation des questions trans et de débinarisation du genre prend appui sur plusieurs phénomènes conjoints qu'il convient de souligner. Très probablement l'essor des communautés numériques (Twitter, Instagram, Youtube) sur lesquelles les jeunes (trans, non binaires, queer, intersexes) ont su prendre la parole n'est pas étranger à cette transformation. Par identification, par abaissement drastique du seuil de la honte ou de la gêne à être et se vivre comme une personne trans, des figures sont apparues, des témoignages ont écloso et des mises en visibilité se sont succédées. Par la même, ces interfaces numériques ont été le lieu d'une multiplication de collectifs informels LGBTIQ⁵ moins structurés que les associations existantes sur ces questions, ce qui a permis à un public plus jeune de se socialiser aux nouveaux termes du genre et aux enjeux politiques et identitaires

qui les traversent⁶. D'autre part, le rôle des médias, des séries ou des stars a très fortement accentué l'idée que penser et déclarer son genre au-delà de son sexe assigné à la naissance est aujourd'hui devenu quelque chose de possible, de positif, amenant même à une fierté. Les communautés de « fans » sont ici d'une aide précieuse. Elles indiquent un glissement dans ce qui est attendu en matière de « bonne » et de « mauvaise » visibilité, quantifient et mesurent la place des minorités auxquelles ils et elles appartiennent⁷ et font ainsi consister de véritables communautés numériques. Enfin, la diffusion de théories comme la théorie queer ou bien encore les *LGBT-studies* a permis d'asseoir une légitimité à ces mouvements entre réappropriation des théories et théorie des réappropriations⁸.

Au total, il semblerait que la part des adolescentes et adolescents qui s'inscrivent dans ces

identités mouvantes du genre sont plus nombreux qu'hier. Ces identités (non binaires, gender fluide...) n'apparaissent presque pas dans nos enquêtes telles que « sociologie de la transphobie » en 2015. Cela ne veut pas dire que des jeunes n'avaient pas le sentiment de ne pas appartenir à genre différent de leur sexe assigné à la naissance. Cela signifie plus probablement que les identifications varient. Ainsi, dans l'enquête « Santé LGBT »⁹, nous estimions qu'en 2018 plus de 13 % des personnes LGBTIQ s'identifiaient comme gender fluid ou non binaires. Il convient d'être attentif à ce chiffre. Faisons d'une part l'hypothèse que ces logiques identifiantes ne sont pas stabilisées et que des enquêtes plus récentes permettraient d'affiner encore ces éléments. D'autre part, ces données étant établies sur une population LGBTIQ, nous pouvons faire une seconde hypothèse selon la-

quelle ces identifications seraient différentes si l'on incluait toutes les personnes hétérosexuelles¹⁰. Cette augmentation est, il est vrai, très générationnelle. Dans cette même enquête, 72 % des LGBTIQ qui se disent gender-queer ou gender-fluide ou non binaires ont moins de 25 ans¹¹. Mais on ne saurait limiter ces nouvelles identités de genre à des questions d'appellation. Ces dernières prennent des formes variées : changement de prénom, surnom (dans la vie réelle ou numérique), changement de tenue vestimentaire, prise d'hormones, bouleversement des relations amicales ou familiales et, ce faisant, si l'on parle de manifestations silencieuses, discriminations, harcèlement, ostracisme et plus généralement incompréhensions. L'expérience discriminatoire n'est cependant pas partagée de la même façon en fonction des établissements¹² et des parcours, notamment familiaux,

de chacun¹³. Aussi, d'autres instances que la famille¹⁴ ou l'école sont mobilisées et participent, à leur manière, au renforcement ou à l'assouplissement des normes de genre face aux demandes et aux expressions non binaires. Les instances médicales sont notamment sommées de se transformer sur de nombreux fronts.

Premièrement, les transitions, qui jusque-là étaient pensées à destination des adultes, doivent s'envisager du côté des mineur.e.s. Nombreux sont les freins symboliques à cela. Nous pourrions ici lister quelques objections entendues ci et là concernant la reconnaissance de ces nouvelles identités de genre : les expressions de la non-binarité ne sont-elles qu'un phénomène de mode ? En les reconnaissant, ne faisons-nous pas consister des identités qui sont toujours susceptibles d'évoluer ? N'assistons-nous pas à une

nouvelle manifestation, de par le genre, des traditionnelles phases d'oppositions adolescentes ? Les analyses psychologiques les plus récentes, prenant appui sur des cohortes de jeunes non binaires demandant, ou non, des changements de genre, balayaient aisément ces craintes. Elles insistent sur le fait que si l'identité sexuée et l'appartenance à un groupe sexué s'effectuent respectivement entre 3 et 7 ans, alors l'apparition d'identités et de sentiments dissonants du point de vue des normes de genre éducatives ne peut en être que le corollaire immédiat de ce processus, son négatif¹⁵.

Deuxièmement, parler de non-binarité, notamment chez les plus jeunes puisque c'est là que les expressions sont les plus nombreuses, contrevient aux cadres normatifs classiques de la construction identitaire et sexuée attendue, qui est sensée prendre appui sur la dif-

férence des sexes et sur elle principalement. Psychanalyse et pédopsychologie s'accordent sur ce point que la différence des sexes est un concept bien souvent indépassable. La critique de cette approche existe¹⁶ mais son écho reste marginal par rapport à des décennies de différences des sexes¹⁷. Alors, reconnaître et accompagner les demandes des personnes et des mineur.e.s non binaires revient pour beaucoup de praticiennes et de praticien à exercer dans un cadre théorique en construction, c'est-à-dire aussi dans une incertitude.

Du côté de l'institution scolaire comme de l'institution médicale, ceci se décline sur une autre population, aux urgences de reconnaissance toutes autres : les personnes intersexes. On estime qu'à la naissance, environ 2 000 enfants naissent avec des formes anatomiques ne corres-

pondant pas aux normes génitales « mâles » et « femelles¹⁸ ». A ces personnes s'ajoutent celles et ceux qui développent durant leur puberté des formes de sexualité secondaires atypiques qui font du sexe un concept continuum et non un concept binaire et hermétique d'une catégorie l'autre¹⁹. La théorie fondatrice de la prise en charge médicale des personnes intersexes, la théorie de Robert Stoller²⁰ - selon laquelle, en assignant un sexe anatomique à l'enfant intersexe, on lui assigne un genre (bref, que le sexe décide du genre) - a été très largement mise à mal²¹. Condamnée à de multiples reprises par le maintien d'opérations génitales sur le corps d'enfants intersexes non consentants (notamment par la CNCDH - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), la France poursuit encore aujourd'hui ce qui est nommé des « mutilations », afin de faire perdurer la différence des

sexes sous sa forme la plus anatomique²². Le développement des identités non binaires et la capacité croissante des sociétés contemporaines à faire une place à ces demandes nous interpelle à cet endroit des personnes intersexes : si la non-binarité de genre s'explique, si la mention de sexe à l'état civil des personnes trans peut-être modifié - tout comme le prénom, pourquoi maintenir une obligation à déclarer un sexe de naissance dans les cases administratives et juridiques de la binarité, ce qui se traduit fatalement par une intervention chirurgicale sur tous les corps aux limites de la courbe de Gauss des attentes sexuées ?

La dégenétilisation du sexe n'en est très certainement qu'à ces balbutiements, en France notamment. Mais il est à souhaiter que l'augmentation tendancielle des droits des minorités finisse par s'entendre jusqu'aux personnes in-

tersexes. Désétatiser le genre et le sexe ; les rendre disponibles à l'individu : voici les mouvements de genre que ce texte a tenté d'illustrer. Par ces mouvements de genre, le droit, la médecine, les médias ou bien encore l'institution scolaire sont appelés à trouver des nouvelles formes d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et, in fine, de non-discrimination. Avec leurs contours non encore stabilisés, ces nouvelles formes d'être au genre méritent toute notre attention, sans que nous refermions d'emblée, comme pour mieux nous protéger, les possibilités qu'elles entourent pour toutes et tous.

1. Gabrielle Richard, *Hétéro l'école ?*, Montréal, Remue Ménage, 2019.

2. Arnaud Alessandrin, Karine Espineira, Maud-Yeuse Thomas, « Les transidentités à l'école » (dir.), *Les cahiers de la transidentité*, vol.4, 2014.

3. Fanny Gallot, Gaël Pasquier. « L'école à l'épreuve de la 'théorie du genre' : les effets d'une polémique. Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 65, no. 2, pp. 5-16, 2018.

4. Gabrielle Richard, Arnaud Alessandrin, « Politiques éducatives et expériences scolaires des jeunes trans au Québec et en France : un panorama », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 21 | Printemps 2019.

5. Lesbiens, gays, bisexuels, trans, intersexe et queer.

6. De la même manière que pour les questions de sexualité en général. Voir à cet égard : Yaelle Amsellem-Mainguy et Arthur Vuattoux, *Les jeunes, la sexualité et Internet*, Paris, François Bourin ed. 2020.

7. Mélanie Bourdaa et Arnaud Alessandrin, *Fan studies, Gender studies : le retour*, Paris, Téraèdre, 2019.

8. Pour le dire comme Eric Fassin. Lire : « Usages of Science and Science of Usages : on Homoparental Families », (trad. James Swenson), *Going Public. Feminism and the Shifting Boundaries of the Private Sphere*, dir. Joan W. Scott et Debra Keates, The U. of Illinois P., Urbana et Champaign, 2004, p. 241-260.

9. Dans sa version extensive, la recherche est présentée dans : Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn, Anastasia Meidani, Gabrielle Richard, Marielle Toulze, *Santé LGBT, Bordeaux, Bord de l'eau*, 2020.

10. Nous sommes donc loin du sondage OpinionWay #MOIJEUNE, qui annonçait que 13 % des 18-30 ans (toutes sexualités confondues) interrogés ne s'identifient pas comme hommes ou femmes. Un questionnaire identitaire qui ne touche pas uniquement les 18-35 ans : selon un autre sondage mené par YouGov pour 20 Minutes en février 2018, sur la population générale cette fois, 6 % des interviewés ne se définissent pas de façon binaire.

11. Par exemple, sur 136 personnes se considérant comme non binaire, 97 ont 25 ans et moins (soit plus de 72 % alors que cette tranche d'âge représente 38 % des répondant.e.s dans l'enquête). 33 ont entre 26 et 45 ans (soit 24 % alors que cette

tranche d'âge représente 46 % des répondant.e.s dans l'enquête). Enfin, 6 ont plus de 45 ans (soit 4 % alors que cette tranche d'âge représente 16 % des répondant.e.s dans l'enquête).

12. A cet égard, il serait problématique de ne pas souligner que la recherche « Santé LGBT » a aussi pu éclairer le lien « CSP » - « expression de l'identité non binaire ». Dans cette enquête 54 % des personnes se déclarant non-binaire ou gender-fluid (136 personnes) sont de CSP d'origine ou d'appartenance cadre, profession libérale ou intermédiaire (contre 43 % des répondantes en moyenne dans l'enquête). Ceci ne nous indique pas que l'expression d'une non-binarité ne soit pas présente dans d'autres classes sociales, et encore moins que les sentiments de ne pas appartenir à une binarité de genre se concentrent uniquement chez les cadres et enfants de cadre, mais plutôt que les profils « centre urbains » / « étudiants » (notamment en sciences humaines) sont sur-représentés parmi celles et ceux qui passent le cap de l'affirmation à soi et de l'affirmation publique d'une non-binarité.

13. Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin. « Être une fille, un gay, une lesbienne ou un.e trans au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, vol. 6, no. 2, 2015, pp. 140-149.

14. Jean Malpas et Samantha Bosman. « L'enfant en non-conformité de genre et sa famille : une approche systémique », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 52, no. 1, 2014, pp. 139-165. Les écrits de certaines chercheuses canadiennes semblent, en la matière, bien plus engagés. Lire par exemple : Annie Pullen Sans façon, « Parentalité et jeunes transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives », *Santé mentale au Québec*, Volume 40, Numéro 3, Automne 2015, p. 93-107.

15. Fanny Poirier, « Processus adolescent et identifications de genre. De la créativité de genre aux identités plurielles », in Alessandrin, Arnaud (dir.), *Actualité des trans studies*, Editions des archives contemporaines, pp : 49-57, 2019.

16. Sabine Prokhoris, *Le sexe prescrit*, Paris, Flammarion, 2000.

17. Didier Eribon, *Echapper à la psychanalyse*, Paris, Léo Scheer, 2005.

18. La médecine classe ces naissances dans le panel des « Troubles du Développement Sexué ».

19. Cynthia Kraus et al. « Démédicaliser les corps, politiser les identités : convergences des luttes féministes et intersexes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, no. 1, pp. 4-15, 2008. Lire aussi : Kraus, Cynthia. « Diagnostiquer les foetus intersexués : quoi de neuf docteurs ? Commentaire », *Sciences sociales et santé*, vol. 33, no. 1, pp. 35-46, 2015.

20. Robert Stoller, *Recherches sur l'identité sexuelle à partir du transsexualisme*, Ed. Gallimard, 1978.

21. Butler Judith, *Trouble dans le genre*, La découverte, 2005. Pour un récit autobiographique et analytique du parcours intersexe, lire : Vincent Guillot. « Intersexes : ne pas avoir le droit de dire ce que l'on ne nous a pas dit que nous étions », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, no. 1, pp. 37-48, 2008.

22. Benjamin Moron-Puech et Mila Petkova. « Le GISS | Alter Corpus. Une association engagée auprès des personnes intersexuées » (entretien réalisé par Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn), *Les cahiers de la LCD*, vol. 5, no. 3, pp. 131-143. 2017.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LA LITTÉRATURE. DE LOLITA À FATUM...

La censure littéraire a existé de tout temps, frappant des auteurs emblématiques et de grands classiques comme les *Mémoires de Fanny Hill* de John Cleland, roman érotique publié en 1749 et interdit aux Etats-Unis et en Angleterre jusqu'en 1966, comme *Les fleurs du mal* de Charles Baudelaire, que la direction de la Sûreté Publique saisit, en 1857, pour délit « d'outrage à la morale publique », comme, en 1945, *La Ferme des animaux*, de George Orwell, une satire du pouvoir absolu et de la corruption, dont de nombreux gouvernements autoritaires prennent ombrage, notamment en Russie, comme *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, un essai sur l'égalité des sexes, qui suscite de nombreuses réactions hostiles à sa sortie en 1949 et est interdit par Franco en Espagne, comme *L'archipel du goulag* d'Alexandre Soljenitsyne, un récit sur le travail forcé et le

système carcéral en URSS, interdit dans le pays jusqu'en 1990, ainsi que beaucoup d'autres.

Des interdictions, par ailleurs, parfois très surprenantes comme celle d'*Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll, censuré en 1931 dans la province du Hunan (Chine), sous prétexte que faire parler des animaux revient à les placer sur le même pied d'égalité que les humains !



Durant les années 1950, la censure est de plus en plus fortement empreinte de l'esprit moralisateur, et l'on assiste alors à la mise au ban de la société, de nombreux hommes de lettres. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que ces années sont marquées par le maccarthysme aux Etats-Unis et le gaullisme en France, des sociétés puritaines et corsetées qui vont devoir faire face dans les années 60 à une véritable révolution culturelle.

Publié en anglais par Olympia Press à Paris en 1955 et traduit chez Gallimard quelques années plus tard, *Lolita*, roman virtuose et magnétique de Vladimir Nabokov, est considéré, dès sa parution, comme une véritable « bombe à retardement », et sera refusé par les plus grands éditeurs, puis interdit de publication aux Etats-Unis, en France et en Angleterre, une censure qui ne sera levée qu'en 1958.

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.



VLADIMIR NABOKOV (1899-1977).

Insensée perversité, pornographie pure, livre immonde, dégoûtant, déplaisant, l'auteur a beau multiplier mises en garde et mises au point, flanquer l'édition américaine d'une postface où il explique que « *Lolita* » diffère des livres licencieux et « *ne contient aucune leçon morale* », le livre lui-même a beau devenir un best-seller immédiat secouant de plein fouet une société de consommation, au sein de laquelle l'adolescence devient une catégorie sociologique majeure, rien n'y fait.

A telle enseigne que beaucoup pensent qu'aujourd'hui, on ne pourrait plus publier le roman, car là où, par exemple, *Ulysse* de James Joyce (1922) ou *l'Amant de Lady Chatterley* de D.H. Lawrence (1928) ont désormais un air familier, inoffensif, voire même charmant, le chef-d'œuvre de Nabokov sent encore le souffre et est encore plus dérangeant qu'il ne l'était jadis.

Est-ce une réaction propre au puritanisme américain ou à la bien-pensance régressive qui sévit désormais partout ou encore à la montée du thème des abus sexuels commis sur les enfants dans l'actualité et l'opinion ?

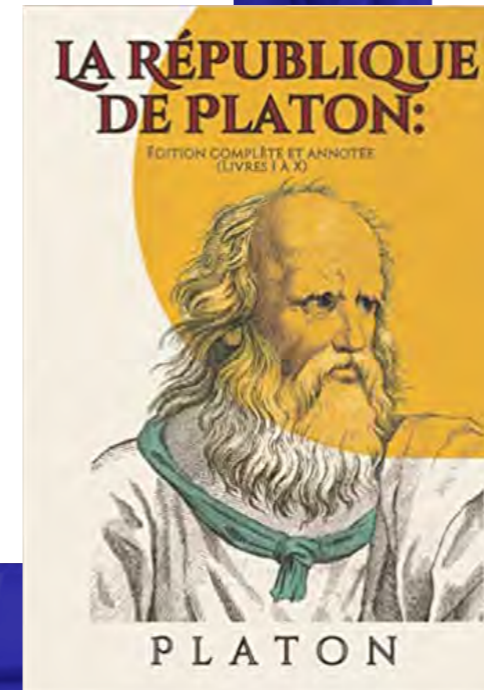
Il est vrai que sont révélés de plus en plus de faits de viols et de violences sexuelles commis sur des enfants et des femmes chaque année et qu'aujourd'hui, la pédocriminalité fait rage tant

aux Etats-Unis qu'en Europe, et qu'il est impératif que l'Etat, la justice, la société civile et les professionnels de la santé se mobilisent et s'arment pour lutter contre un fléau qui fait voler en éclat des vies innocentes.

Faut-il pour autant interdire ce genre d'ouvrages, qu'au demeurant, chacun est libre de lire ou de ne pas lire ?

Si l'on pose que la morale traite du « bien », du « juste » et du « vrai », convenons que le personnage-narrateur de *Lolita* s'en affranchit allègrement pour posséder Dolorès Haze, une fillette de douze ans et demi, un acte immoral, pédophile, qui se double d'un inceste et qui fait du roman un chef-d'œuvre d'immoralité.

De quoi se demander comment l'immoralité de ce roman peut-elle être tenue pour du grand art ou,



d'une façon générale, comment peut-on concilier la morale et l'art ?

Platon dans la *République* n'hésitait pas à mettre au pas les poètes qui pouvaient troubler le calme ordonnancement de la cité, le politique s'immisçant ainsi dans les affaires de l'art et, plus tard, c'est l'éthique qui pendant des siècles a subordonné l'art à son autorité avant que l'art ne s'autonomise complètement et, qu'avec Oscar Wilde, n'entre dans une sphère suprême au-delà du bien et du mal.

Et *Lolita* porte la trace de ce débat théorique qui oppose la morale à l'art comme l'art à la morale, car c'est tout autant l'art qui cherche son indépendance par rapport à un jugement de valeur éthique que la morale qui veut assujettir l'art.

Nabokov, c'est son droit, plaide en faveur du crédo moderniste selon lequel l'art requiert une indifférence morale et il rejoint ainsi le philosophe Kant, selon lequel juger un personnage de roman immoral, c'est formuler un jugement de goût, qu'il qualifie d'« impur », c'est disqualifier la quête, par le romancier, du beau en le confondant avec le bien.

A l'instar de Flaubert et de *Madame Bovary*, Nabokov avec *Lolita* réalise un chef-d'œuvre en se saisissant de deux interdits anthropologiques fondamentaux, l'inceste et la pédophilie, et en les plaçant dans le sanctuaire de l'art, une entreprise insensée et intrépide, dont naît une liberté qu'on pourrait voir aussi comme une surmorale et qui nous incite à rendre les armes morales quand la beauté artistique oblige.

LA MORALE DE L'ART CONSISTE DANS SA BEAUTÉ MÊME.

Gustave Flaubert

Ceci étant la censure, « *peine de mort de la liberté de penser* » selon Victor Hugo, loin d'appartenir au passé, touche encore aujourd'hui de nombreux livres de par le monde.

Le site de services pour auteurs autopubliés Global English Editing a, ainsi, recensé une cinquantaine d'ouvrages qui étaient interdits en 2019, car jugés par certains comme indécents, diffamatoires, blasphématoires, violents...

Parmi ceux qui ont été publiés depuis les années 2000, relevons-en quelques-uns, notamment en 2007, *Le premier qui*

pleure a perdu de Sherman Alexie, récit, interdit aux Etats-Unis, d'un jeune Nord-Amérindien qui quitte sa réserve et fréquente un lycée pour Blancs, un texte dont les sujets abordés, pauvreté, violence, sexualité, alcool lui valent d'être régulièrement retiré des bibliothèques et programmes scolaires; en 2012, *No Enemies, No Hatred* de Lieu Xiaobo, une compilation des écrits et poèmes réalisés entre 1989 à 2009 par l'écrivain et militant, prix Nobel de la paix en 2010 et mort en prison en 2017, dont tous les livres, sont interdits par le gouvernement chinois; en 2015, *Farina* de Nacho Carretero, longue enquête journalistique, qui retrace toute l'histoire du trafic de drogue en Galice, interdite suite à la plainte d'un maire cité dans l'ouvrage comme ayant facilité ce trafic; en 2019, *La Passagère du Saint-Louis*, d'Armando Lucas Correa, auteur en exil, un roman interdit à Cuba, inspiré

de faits réels, qui met en scène le périple d'une jeune juive et de sa famille cherchant à gagner l'Amérique du Nord, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

Sans compter les polémiques qui enflamment les débats comme la réédition de *Mein Kampf*, autobiographie et manifeste d'Hitler, interdite de copie et d'impression en Autriche et en Allemagne de 1945 à 2016, date à laquelle les droits sont tombés dans le domaine public, ce dont Fayard a profité pour publier une réédition critique.



Après l'Allemagne en 2016, où ce brûlot s'est vendu à 100 000 exemplaires, et la Pologne en 2021, c'est donc au tour de la France de republier cet ouvrage, le 2 juin 2021, par ailleurs déjà paru dans l'Hexagone entre 1934 et 1938, dans lequel le futur dictateur expose les bases du régime nazi et de sa politique antisémite et génocidaire. « *Document historique indispensable pour la connaissance de l'époque contemporaine* », selon la Cour d'appel de Paris, la réédition doit être accompagnée d'un avertissement expliquant pourquoi « *aucun acte de propagande en faveur des thèses imaginées par Hitler ne pourrait être toléré en France* ».

Les partisans de cette réédition, intitulée *Historiciser le mal*, une édition critique de *Mein Kampf*, sont partis de l'idée de contextualiser le texte avec des notes et des explications pour démonter,

comme le souligne l'avocat Arno Klarsfeld, que « *ce livre qui a bouleversé le XX^{ème} siècle doit être republié pour comprendre les racines du mal, le lecteur n'étant jamais laissé main dans la main avec Hitler, mais toujours accompagné de notes qui opèrent comme bouclier protecteur à côté du texte* ».

L'avenir nous apprendra peut-être s'il était opportun de laisser libre cours à cette nauséabonde logorrhée en vertu de la sacro-sainte liberté d'expression. Mais cela est encore un autre débat.

Il n'empêche que l'histoire se répète et qu'en littérature, rien n'a vraiment changé en matière de censure, elle est toujours très actuelle.

C'est ainsi qu'en France, la rentrée littéraire s'est ouverte sous des auspices judiciaires, le roman

de Pascal Herlem, *Fatum* venant d'être interdit à la vente, par une ordonnance du tribunal, du 9 août 2021, laquelle « *fait interdiction aux Éditions Bouquins ainsi qu'à tout ayant droit de diffuser, de commercialiser et de promouvoir le roman Fatum de Pascal Herlem* », sixième ouvrage de l'auteur.

En faisant paraître ce livre, évoquant des relations incestueuses, mettant « *des mots sur le poids et la fatalité d'un récit familial, dont l'écriture semble l'unique issue* », le psychanalyste, Pascal Herlem devait poursuivre une œuvre entamée en 2015 chez Gallimard, avec le roman *Françoise*, un titre qui évoquait la sœur de

l'auteur « *qu'en croyant bien faire on a lobotomisée* », suivi en 2017, par Limoges, cette fois avec le regard du narrateur sur sa propre enfance.

Des ouvrages qui n'ont pas vraiment rencontré leur public, mais qui, pour la cour, « *relatent les faits d'attouchements sexuels dont Didier Herlem a été la victime de la part de sa grande soeur, Françoise, lors de son enfance, le résultat traumatique de ces attouchements sur sa vie d'enfant, les autres atteintes sexuelles, agressions ou viols dont il aurait été victime par la suite entre son enfance et son adolescence* ».

La Cour, qui n'a pas retenu la dimension psychanalytique du roman, a estimé qu'il s'agissait là d'une réelle atteinte à la vie privée, « *en ce qu'elle se rapporte à l'intimité de la vie familiale* » et que « *Le dommage imminent qu'entraîne-*

rait la diffusion et la commercialisation de l'ouvrage [...] est donc caractérisé [...], et que « s'agissant de la divulgation des détails les plus intimes de la vie des demandeurs, un tel dommage serait irréparable et justifie qu'il soit fait droit à la demande d'interdiction sous astreinte qu'ils ont formée ».

Dont acte.

PASCAL HERLEM.

ÉTÉ MUSICAL - PROGRAMME D'ACTIVITÉS

LE 22 JUIN 2022

Conférence musicale et débat de **Marc Ysaye**, batteur et chanteur du groupe Machiavel et ancien directeur de Classic 21, sur « La naissance du rock ».

Le rock, qui, dès les années 1950, domine la scène musicale, est la forme d'expression d'une partie de la jeunesse, qui l'utilise d'abord aux Etats-Unis, puis, plus tard dans le monde, comme un moyen de révolte contre le conformisme, la morale dominante et la société de consommation ».

LE 20 AOÛT 2022

Conférence musicale et débat du barde tournaisien **Jean-Claude Coulon** sur « La chanson française engagée ».

De la Révolution française à Mai 68, des chants patriotiques au rap, la musique, bande-son de l'histoire, a, de tout temps, constitué un véhicule privilégié pour décrire l'état de la société et ce, depuis les paroles antimonarchiques du début du XIX^{ème} siècle jusqu'aux messages subversifs du rap français et à la contestation féministe ».



LE 26 AOÛT 2022

Conférence musicale du sextette de **Richard Rousselet** sur « Le jazz, fusion des âmes, tempo du coeur ».

« De ses origines jusqu'à nos jours, le jazz a été un outil de contestation par la communauté afro-américaine de ses conditions de vie mais aussi un outil de propagande employé, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale et la Guerre Froide, par les gouvernants américains ».

LE 2 SEPTEMBRE 2022

Conférence musicale et débat du chanteur et guitariste gantois **Guy Verlinde**, accompagné de l'harmoniciste **Olivier Vander Bauwde**, sur « Le blues ».

« Le Blues et ses héritiers, le R'n B, le Funk, la Soul et le Rap, accompagnèrent de tout temps, la révolte des Noirs face au racisme, à la ségrégation et aux conditions de vie misérables, que lui imposait, et lui impose encore, la communauté blanche, qui, héritage culturel européen oblige, est persuadée de sa supériorité raciale et convaincue de sa mission civilisatrice ».

LA CHANSON FRANÇAISE ENGAGÉE, BANDE-SON DE LA CHANSON CONTESTATAIRE

Dans notre société, il va de soi que la musique fait partie de nos vies. Toutefois, son usage et ses effets sur l'homme sont loin d'être anodins, raisons pour lesquelles ce moyen d'expression symbolique a toujours été pris très au sérieux par les grandes puissances, une attention, qui a souvent oscillé entre un intérêt et une méfiance traduite concrètement sous la forme de la censure, un mécanisme d'interdiction qui a été employé tout au long de l'histoire de l'humanité et dans toutes les parties du monde.

En France notamment, la musique, bande-son de l'histoire, parce qu'elle ne sert pas qu'à se changer les idées et à danser, a, de tout temps, constitué un véhicule privilégié pour décrire l'état de la société et ce, depuis les paroles antimonarchiques du début du XIX^{ème} siècle jusqu'aux messages subversifs du rap français et à la contestation féministe.

Petite revue de ces chansons qualifiées, selon, d'engagées, contestataires ou subversives.

A l'époque de la Révolution française, de nombreux chants ont exprimé la victoire du peuple sur la monarchie et du « **Ah, ça ira, ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne** », l'hymne des sans-culottes, à « **La Carmagnole** », chanson anonyme, qui, composée après la prise du Palais des Tuileries en 1792, stigmatise Louis XVI, désigné sous le nom de monsieur Veto.

Certains morceaux sont, d'ailleurs, devenus de véritables monuments culturels et parmi leurs auteurs, nous ne pouvons passer sous silence le chansonnier politique Pierre-Jean de Béranger (1780-1857), dont Victor Hugo, dans les Misérables, fait chanter à son Gavroche des vers devenus célèbres :

« *Je suis tombé par terre,
C'est la faute à Voltaire,
Le nez dans le ruisseau,
C'est la faute à Rousseau* ».

Pendant la guerre franco-prussienne de 1870 et la Commune de Paris, en 1871, de nombreuses chansons voient le jour, comme le « **Temps des Cerises** », de Jean-Baptiste Clément, « **L'Internationale** », d'Eugène Pottier, qui deviendra l'hymne officiel du mouvement communiste après la révolution de 1917, ou encore « **Les Canuts** », d'Aristide Bruant, qui décrit la révolte des ouvriers tisserands lyonnais de 1831.

La Grande Guerre enfante, elle, une génération de comiques troupiers, qui vont connaître un grand succès, en chantant la vie des soldats pour les encenser ou dénoncer leurs conditions de vie et de

mort. Des titres « **La Madelon** » de Pasquier dit Bach en 1914 sont emblématiques de cette époque.

Le vendredi 31 juillet 1914, un homme politique d'envergure, héraut du pacifisme, Jean Jaurès, qui s'évertue à éviter le conflit, est assassiné, ce qui sonne le glas de la paix, engloutie dans une boucherie responsable de 20 millions de morts et 21 millions de blessés. Il faut cependant attendre 1977 pour que l'immense Jacques Brel lui rende hommage, dans une chanson, dénonçant l'exploitation de l'homme comme chair à canon :

« On ne peut pas dire qu'ils furent esclaves
De là à dire qu'ils ont vécu...
...Si par malheur ils survivaient
C'était pour partir à la guerre
C'était pour finir à la guerre
Aux ordres de quelques sabreurs... ».

Après l'accalmie relative des années 30, « **Le Chant des partisans** », hymne de la Résistance à l'occupation nazie, composé clandestinement, en 1943, par les futurs Académiciens Joseph Kessel, auteur de « L'Armée des ombres », roman mythique sur la résistance, et son neveu Maurice Druon, est l'un des autres monuments culturels qui ont marqué l'histoire :

« **Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne
Ohé, partisans, ouvriers et paysans c'est l'alarme
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes.
Montez de la mine, descendez des collines, camarades,
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades,
Ohé, les tueurs, à vos armes et vos couteaux, tirez vite,
Ohé, saboteurs, attention à ton fardeau, dynamite** ».

La Seconde Guerre mondiale terminée, la chanson engagée des années d'après-guerre s'attache, certes, à dénoncer la guerre, mais pas que.



En 1952, « **La Mauvaise Réputation** », qui raconte que dans un village, la population apprécie peu le mode de vie d'un anti-conformiste tranquille, qui refuse, notamment, d'assister à la fête nationale du 14 Juillet, propulse, bien malgré lui, Georges Brassens sur le devant de la scène. Boycoté par les stations de radio, ce titre est interdit d'antenne pendant plusieurs années à cause de sa critique des bourgeois et de l'autorité, et de son éloge de la marginalité, ce qui ne l'empêche pas de devenir rapidement un tube.

Alors qu'en 1953, Georges Moustaki, éphémère compagnon d'Edith Piaf, compositeur et interprète d'origine italo-grecque, dénonce, dans son « **Métèque** », le racisme, le 7 mai 1954, jour de la défaite de Diên Biên Phu, débarque « **Le Déserteur** », chanson antimilitariste française par excellence, interprétée par Boris

Vian. Adressé, sous forme de lettre ouverte, au président de la République René Coty, cet hymne pacifique va, à l'époque, susciter bien des polémiques par son texte particulièrement vindicatif :

« **Monsieur le Président
Je vous fais une lettre
Que vous lirez peut-être
Si vous avez le temps
Je viens de recevoir
Mes papiers militaires
Pour partir à la guerre
Avant mercredi soir
Monsieur le Président
Je ne veux pas la faire
Je ne suis pas sur terre...** ».

En 1962, Brassens, encore lui, avec « **La guerre de 14-18** », cisele avec humour, cette arme toujours fatale contre les cons, en civil ou en uniforme, le hit-parade satirique des plus « belles » guerres,

nous donnant ainsi la chanson la plus antimilitariste qui soit, une charge belliciste contre tous ces colons, généraux et autres maréchaux qui envoyèrent sans vergogne nos aïeux au... casse-pipe.

L'année suivante, Jean Ferrat compose « **Nuit et Brouillard** », qui fait référence au décret Nacht und Nebel, signé par le maréchal Keitel et ordonnant la déportation de tous les ennemis ou opposants du Troisième Reich, et notamment des Juifs. Toutefois, l'heure étant à la réconciliation avec l'Allemagne, la diffusion de la chanson est, sous la pression directe de l'Elysée, d'abord interdite à la radio et à la télévision, ce qui ne va pas empêcher Denise Glaser, dans son émission du dimanche après-midi « Discorama », de la programmer. Le succès est immédiat et la chanson couronnée du grand prix du disque de l'Académie Charles Cros :

« **Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers
Nus et maigres, tremblants, dans ces wagons plombés
Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants
Ils étaient des milliers, ils étaient vingt et cent...** ».

Au milieu des années soixante, à l'apogée de la réussite économique que Jean Fourastié qualifiera en 1979 des « Trente Glorieuses », le ton change car le rock venu des Etats-Unis et de l'Angleterre envahit les ondes, mais aussi la scène musicale française, où des dizaines de chanteurs et chanteuses françaises s'égosillent sur des traductions et adaptations de grands succès anglo-saxons, avec plus ou moins de réussite : ce sont les yéyés.

En 1965, un an avant qu'éclate la Guerre des Six Jours entre Israël et les États arabes Salvatore Adamo écrit « *Inch'Allah* », chanson de paix, vendue à plus de 300 000 exemplaires, interdite dans le monde arabe à cause de ses « sentiments pro-israéliens ».

1966, Hughes Aufray, grand adaptateur de succès folk américains et, notamment, dès 1960-61, de Bob Dylan avec il se lie rapi-

dement, publie, sur des paroles de Pierre Delanoë, « *Les Crayons de couleur* », dont l'original « What color (is a man) » est l'œuvre de la chanteuse Marge Barton. Il s'agit d'un texte nettement antiraciste d'un interprète, dont le répertoire évoquera souvent l'amitié, la fraternité et le respect de l'autre.

A contre-courant de la vague musicale anglo-saxonne, Serge Reggiani, en 1967, interprète une composition de Moustaki, « *Ma liberté* », morceau, qui rend hommage à une femme, en réalité, à la « révolution permanente », selon la théorie de Léon Trotski. La chanson deviendra, dans les années 70, un titre phare des mouvements anarchistes et d'extrême gauche.

Quoi qu'il en soit, la jeunesse, elle, secoue bien le carcan d'une société rigide et aseptisée lors des manifestations de 1968, et on entend en boucle sur les ondes des

radios, en grève pendant le joli mois de mai, Jacques Dutronc, vedette anticonformiste avec « *Il est cinq heures Paris s'éveille* », « *On nous cache tout on nous dit rien* » ou « *L'opportuniste* », titre qui s'attaque notamment aux hommes politiques faisant la récupération de mai 68 :

« Je suis pour le communisme
Je suis pour le socialisme
Et pour le capitalisme
Parce que je suis opportuniste...
...J'fais confiance aux électeurs
Et j'en profite pour faire mon beurre...
...Moi je ne fais qu'un seul geste
Je retourne ma veste, je retourne ma veste
Toujours du bon côté... ».

En 1969, revoilà Jean Ferrat, qui écrit une de ses plus belles chansons, « *Ma France* », composition politique engagée, dans laquelle le sympathisant du Parti communiste français oppose la France des travailleurs et des valeurs républicaines de « Liberté, Égalité, Fraternité » à celle de Monsieur Thiers, qui réprima la Commune de Paris en 1871 et reproche aux gouvernants du moment, auxquels il s'adresse par un « vous » anonyme mais derrière lequel on devine le chef de l'État de l'époque, Charles de Gaulle, d'usurper le prestige de la France, modèle de liberté pour le monde. Le morceau restera interdit d'antenne à l'ORTF pendant deux ans, De Gaulle ayant quitté le pouvoir en avril 1969.

Début des années septante, Charles Aznavour, dans « *Comme ils disent* » (1972), aborde avec une grande sensibilité le thème de l'homosexualité et le tabou

qu'elle constitue encore, Brassens chante « *Mourir pour des idées* », facette anarchiste et antimilitariste de l'artiste, qui se défie de toute idéologie et traite de l'absurdité du fanatisme sur un ton désinvolte, comme son leitmotiv :

« Mourons pour des idées,
d'accord, mais de mort lente ».

En 1972 toujours, Jacques Dutronc, écologiste sans le savoir, sort « *Le Petit Jardin* », morceau considéré comme un classique de la chanson française, y évoquant avec nostalgie un petit jardin parisien, qui sentait bon le métropolitain et le bassin parisien, et qu'un promoteur a transformé en parking pour les voitures du centre urbain.

Surnommé, plus tard, « le chanteur énervant » en raison de ses multiples engagements pour des causes comme les droits de l'homme, l'écologie ou l'antimilitarisme qui transparaissent fréquemment dans ses chansons, Renaud débarque sur le devant de la scène française en 1975 avec des titres tels que « *Société tu m'auras pas* », « *Camarade Bourgeois* », ou « *Hexagone* », dans lesquels il s'aventure sur le terrain politique, dressant un portrait drôle et peu flatteur de la société française de l'époque.

Pierre Perret en 1977 écrit, lui, l'une de ses plus belles et plus populaires chansons, « *Lily* », véritable tournant dans la carrière du chanteur, réputé pour ses textes légers. Avec cette composition, il décide d'évoquer le thème de l'immigration et du racisme en France, racontant l'histoire et le parcours fait de désillusions et d'exclusion d'une jeune femme, qui :

« Elle arrivait des Somalies, Lily
dans un bateau plein d'immigrés,
qui venaient tous de leur plein gré,
vider les poubelles à Paris, Lily ».

En 1980, le hard rock débarque dans l'Hexagone et il porte un nom : Trust. Issu du mouvement punk, dont il a toujours évité les

clichés, le groupe connaît le succès grâce au morceau « **Antisocial** », qui en remet une couche :

« *Tu bosses toute ta vie pour payer ta pierre tombale...
Tu marches tel un robot dans les couloirs du métro...
...Antisocial, tu perds ton sang-froid
Repense à toutes ces années de service
Antisocial, bientôt les années de services
Enfin le temps perdu qu'on ne rattrape plus... ».*

La même année, la chanson « **L'assassin assassiné** », interprétée par Julien Clerc avec pour seul instrument le piano, est une chanson poignante sur la peine de mort, qui sera abolie à l'initiative de Robert Badinter, sous la présidence de François Mitterrand, en septembre 1981 :

« *Lorsque le couteau est tombé
Le crime a changé de côté
Ci-git ce soir dans ma mémoire
Un assassin assassiné... ».*

Le morceau répond en quelque sorte à Michel Sardou, qui a chanté, en 1976, une composition en faveur de la peine de mort, « **Je suis pour** », dans laquelle il évoque la souffrance d'un père dont l'enfant a été assassiné et son envie d'appliquer la loi du talion, un titre qui arrive sur les ondes à un moment particulier, car c'est l'année de l'affaire Patrick, accusé de l'enlèvement et de l'assassinat du petit Philippe Bertrand, âgé de 7 ans.

Les années quatre-vingt commencent avec « **Comme toi** », titre sorti en simple en février 1983, par Jean-Jacques Goldman, qui met en lumière les victimes de la Shoah, et en particulier les jeunes enfants, en racontant l'histoire de la petite Sarah, inspirée par une photo de l'album de famille de la mère du chanteur, juive allemande, un titre qui bouleversera des millions de Français.

En 1985, alors que le Front national monte en puissance dans la vie politique française, ce qui inquiète Daniel Balavoine, le chanteur et auteur-compositeur de trente-trois ans sort son album **Sauver l'amour**, sur lequel figure **L'Aziza**, chanson avec laquelle il rend hommage à son épouse Corinne, d'origine juive marocaine, et affirme qu'il est favorable à l'immigration et contre la stigmatisation des communautés :

« *... Petite rue de casbah
Au milieu de casa
Petite brune enroulée d'un drap...
...Ta couleur et tes mots tout me va
Que tu vives ici ou là-bas...
...Et quand tu marches le soir
Ne tremble pas
Laisse glisser les mauvais regards
Qui pèsent sur toi
L'Aziza, ton étoile jaune c'est ta peau
Tu n'as pas le choix
Ne la porte pas comme on porte un fardeau
Ta force c'est ton droit... ».*



La même année, Renaud, dans le très polémique « **Miss Maggie** », critique la politique ultralibérale et d'ailleurs controversée menée par la très conservatrice « dame de fer », Margaret Thatcher, premier ministre du Royaume-Uni entre 1979 et 1990, un titre tellement virulent que certains commentateurs vont jusqu'à craindre qu'il mette en péril les relations franco-britanniques.

Durant les nineties, avec le rap, la **chanson**, moins engagée politiquement, se tourne vers d'autres sujets de société comme le racisme mais aussi l'écologie.

En 1992, un autre groupe de rap français, Assassin, dont l'engagement politique et social se fait aux côtés d'associations et de militants, alerte sur les dégâts causés par l'Homme sur la planète, avec le titre « **L'Ecologie : Sauvons la Planète!** » issu de l'album « **Le Futur** » :

« *Comment ne pas respecter la nature ?
Sachant que si l'air est pur, il peut avoir un futur.
Êtes-vous en accord avec les essais nucléaires ? - Non !
Êtes-vous en accord avec la pollution des mers ? - Non !
Appréciez-vous tous les déchets dans l'atmosphère ? - Non !
Sauvons la terre ! Sauvons la terre !* ».

C'est, ensuite, le duo NTM, qui, sur son deuxième album de 1993 « **J'appuie sur la gâchette** » lance le titre « **Police** », vision prémonitrice sur les violences policières, un titre qui entrainera d'ailleurs une enquête, qui sera classée sans suite :

« *...Police, vos papiers, contrôle d'identité
Formule devenue classique à laquelle tu dois t'habituer
Seulement dans les quartiers, les condés de l'abus de pouvoir ont trop abusé
Aussi sachez que l'air est chargé d'électricité
Alors pas de respect, pas de pitié escomptée, vous aurez des regrets car
Jamais par la répression vous n'obtiendrez la paix, la paix...* ».

Cette année-là, avec « **Foule sentimentale** », Alain Souchon dénonce le vide de la société de consommation :

« *...Il faut voir comme on nous parle,
Comment on nous fait croire,
Que le bonheur c'est d'avoir,
D'avoir les quantités d'choses,
Qui donnent envie d'autre chose...* ».

Il n'est, d'ailleurs pas le premier à attaquer ce consumérisme, car déjà en 1956, alors que les produits manufacturés de masse commencent à peine à apparaître, le visionnaire Boris Vian critiquait déjà la société de consommation dans « **La complainte du progrès** », une histoire d'amour

où un Dom Juan de service propose tout un tas de produits de consommation pour acheter le cœur de sa belle.

En avril 1994, Francis Cabrel sort « **La Corrida** », qui se vendra à plus de trois millions d'exemplaires aux quatre coins de la pla-

nète, un plaidoyer subtil et profond contre la tauromachie et la pratique de la corrida en France et en Espagne, une composition engagée pour la cause animale, ce qui, à l'époque, n'était pas chose habituelle, même si 1974 était paru « **La complainte du phoque en Alaska** » par Beau Dommage.

Bien malgré lui, Jacques Chirac, est à l'origine de l'un des plus beaux textes du groupe toulousain, Zebda, qui, en 1995, signe, avec la chanson « **Le bruit et l'odeur** », un droit de réponse inspiré des propos du président de la République, alors maire de Paris et président du RPR, sur l'immigration. En effet, en 1992, alors qu'il était maire de Paris et président du RPR, il évoque la colère d'un travailleur gagnant 15 000 francs tandis que « sur son palier d'HLM [...], une famille entassée avec le père, trois ou quatre épouses et une vingtaine de gosses, [...]

touche 50 000 francs de prestations sociales sans, naturellement, travailler ». L'ADN de Zebda étant le rapprochement des cultures, quand un homme politique de cette envergure réduit l'immigration à une petite phrase aussi « révoltante », les membres du groupe décident de s'incruster dans le débat public, s'octroyant un droit de réponse qui invoque l'histoire de l'immigration :

« *Qui a construit cette route ?
Qui a bâti cette ville ?
Et qui l'habite pas ?
À ceux qui se plaignent du bruit.
À ceux qui condamnent l'odeur.
Je me présente* ».

Un rappel salutaire de la réalité économique symbolisé par le marteau-piqueur du refrain, répété plus de 40 fois dans la chanson.



Les années 2000 débutent par un séisme politique, car on assiste médusé au deuxième tour des élections présidentielles, où Chirac affronte, pour la toute première fois, à ce stade, un dirigeant d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen. Les ar-

tistes, rappeurs en tête, se mobilisent, organisent des concerts et sortent un album collectif intitulé « **Sachons dire non** » dans lequel ils demandent avec insistance d'aller voter et rejettent de façon catégorique le Front national :

« ...On vit à l'époque où le rap connaît un succès non-stop
Paradoxalement le FN aussi
Ya des années, cinq pourcents voire six
Aujourd'hui les chiffres ont doublé, qu'est-ce tu fais
Fils, faut voter contre...
De la cité à la campagne ou aux centres-villes, pour les tiens
Faut voter, même si les autres ne font pas l'affaire
C'est bête mais on n peut tout d même pas laisser les racistes aux manettes
Que les choses soient claires
Ils veulent ma peau et j'veux les leurs
Leur programme de merde, c'est un leurre... ».

En 2002 encore, peu après les attentats-suicide du World Trade Center, le 11 septembre 2001, et la seconde guerre d'Afghanistan, Renaud écrit « **Manhattan-Kaboul** », titre qu'il interprète en

duo avec Axelle Red, et qui met en scène deux victimes de cette tragédie : Renaud est la voix d'un jeune Portoricain, qui travaillait dans une des tours détruites et Axelle Red, celle d'une petite fille afghane tuée

pendant l'attaque de la coalition menée par les États-Unis dans son pays tenu par les talibans pendant l'automne 2001. A partir du rapprochement de ces deux anonymes vivant aux antipodes l'un de l'autre, Renaud remet en cause l'intégrisme musulman (« Plus jamais esclave des chiens », dit des talibans l'Afghane) et la puissance américaine (le Portoricain parle d'« un colosse aux pieds d'argile »). En outre, Axelle Red dénonce les guerres :

« Les dieux, les religions, les guerres de civilisations,
les armes, les drapeaux, les patries, les nations
font toujours de nous de la chair à canon ».

La lutte continue contre l'extrême-droite et des groupes célèbres de rap comme IAM, Assassin, NTM, Zebda et des chanteurs tels que Diam's s'attaquent à travers leurs paroles non seulement aux idées du Front national, mais aussi

à leurs dirigeants, insultes incluses, un phénomène qui peut surprendre dans d'autres pays où la liberté d'expression ne permet pas s'exprimer d'une manière aussi explicite.

Cette offensive est symbolisée, en 2005, par le titre « **Nique le système** » de Sniper, dont les paroles sont édifiantes : « Si Auschwitz n'est qu'un détail, c'est parce Le Pen est un sale porc ».

Composé par Cyril Tarquiny et Christophe Battaglia, « **Aux Arbres Citoyens** », titre tiré de son septième album « **Charango** », est interprété, en 2006, par Yannick Noah en 2006, qui espère reprenant cette phrase de « **La Marseillaise** » en faire l'hymne de l'écologie. C'est une chanson engagée, ayant pour but de sensibiliser le plus de personnes possible sur l'importance de lutter contre les problèmes de l'environnement tels que la pollution et le réchauffement climatique.

Elle nous fait comprendre que la nature est importante pour notre planète et pour les générations futures, raison pour laquelle il faut tout faire pour préserver cette nature qui est en grand danger, comme l'expriment les paroles du morceau :

« **Poison dans les fontaines** »,
« **Notre histoire prend l'eau** »,
« **Ce poids sur nos épaules** »,
« **La veille est pour demain** »,
« **Maintenant, c'est plus drôle** ».

Les années 2010 voit d'abord émerger la cause féministe.

Dans « **Quand c'est non, c'est non** » de 2014, Jeanne Cherhal, entourée des Françaises (Camille, La Grande Sophie, Emily Loizeau, Olivia Ruiz et Rosemary Standley) plaide la cause des femmes et clame haut et fort le droit de refuser les avances des mâles non désirées. Elle exprime mieux que

personne cette tendance qu'ont certains hommes à croire qu'il faut insister, voire quelque peu « forcer » la femme pour qu'elle s'offre :

*« Avec la finesse
qu'ont parfois les bêtes
Face à la princesse, il dit,
suis-je bête
Entre haut et bas
souvent femme varie
Si elle se débat
c'est pour mieux dire oui
Mais quand c'est non
c'est non ».*

Le 7 janvier 2015 à Paris, jour de la sortie du numéro 1 177 de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo, le journal est l'objet d'une attaque terroriste, qui fait de nombreuses victimes, dont les dessinateurs Cabu, Charb, Wolinski, Honoré et Tignous, avec lequel les quatre compères du groupe

reggae Tryo sont intimement liés. Alors que dès le 7, plusieurs artistes, comme Grand Corps Malade, expriment leur tristesse, leur sympathie et leur incompréhension en prenant les crayons ou bien en entonnant la chanson, les membres de Tryo se saisissent à leur tour pris du micro pour partager un morceau, « **Charlie** », hommage aux familles et aux victimes de la barbarie, qui fait mouche sur une musique mélancolique... mais aussi pleine d'espoir.

*« Le monde a changé, Charlie
C'est ce qui t'as tué, Charlie
C'est pas Mahomet,
c'est juste des enragés, Charlie
La France a pleuré, Charlie
Mais ta Liberté chérie
Elle est immortelle,
tu la vois du ciel
Le monde est cruel,
mais la vie est belle... ».*

Véritable hymne au métissage, l'artiste franco-rwandais Gaël Faye, auteur d'un « Petit Pays », un premier roman qui a tout raflé en 2016, notamment le Goncourt des lycéens, dépeint, dans « **Paris métèque** » en 2017, un Paris lumineux, un rêve pour beaucoup, y compris pour les étrangers qui y arrivent comme sa famille, qui a fui la guerre civile au Burundi en 1993 :

*« J'ai débarqué Paris
d'un monde où l'on te rêve,
J'ai fui les périls,
les déserts où l'on crève,
Tu m'as ouvert tes bras,
toi ma Vénus de Milo,
[Mais] Je vis loin du feutré
et des lumières tamisées,
Dans tes ruelles cruelles
ou tes boulevards à flics... ».*

Les années 2018-2019, la chanson engagée en faveur de la cause des femmes est portée par de nombreuses artistes, 39 professionnelles de la chanson interprétant, de manière étonnante, tout en douceur, ce qui interpelle sans doute mieux les auditeurs, le fameux « **Hymne du MLF** », chanson contestataire rebaptisée pour le coup « **Debout les femmes** » :

*« Asservies, humiliées, les femmes
Achetées, vendues, violées
Dans toutes les maisons, les femmes
Hors du monde, reléguées.
Debout femmes esclaves
Et brisons nos entraves ».*

Quant à l'artiste belge Angèle, fille du chanteur Marka et de la comédienne Laurence Bibot, dans son album « **Brol** », elle est sans contester la chanteuse francophone de 2019, avec, notamment

son « **Balance ton quoi** », qui, avec humour et autodérision, aborde le sujet très actuel du mouvement #MeToo :

*« Ils parlent tous
comme des animaux
De toutes les chattes
ça parle mal
2018 j'sais pas c'qui t'faut
Mais je suis plus qu'un animal ».*

La relève de la chanson engagée et contestataire, témoin de la liberté d'expression, semble donc assurée. Reste qu'il ne faut pas confondre chanteur (se) engagé(e) et chanson engagée. Un artiste « engagé », comme Yves Montand, s'implique, en effet, au-delà de la scène musicale dans un combat public, par exemple en exposant franchement son opinion dans les médias ou en militant. Mais une chanson engagée

peut être écrite, composée ou interprétée par un(e) artiste dont ce n'est pas le principal fonds de commerce. De plus, une chanson engagée est toujours à replacer dans le contexte de son époque, sachant qu'elle fait souvent écho à l'actualité, notamment politique et sociale, et que ce qui peut choquer à une époque n'est plus forcément ce qui remue notre sensibilité aujourd'hui.

Enfin, il arrive parfois, qu'une chanson soit engagée malgré elle, comme ce fut le cas, par exemple, de « **Ya d'la joie** », sortie en 1940 par le malheureux Charles Trenet, alors que la guerre venait de démarrer, que le nazisme était en route et que l'ambiance n'était guère à la fête. A cette occasion, on peut dire que « le fou chantant » s'est loupé...

L'enfer est, parfois il est vrai, pavé de bonnes intentions.

DANIEL SCLAVON
ET CHRIS SIMILLION.

LE JAZZ, OUTIL DE REVENDEICATION POLITIQUE

Pourquoi programmer un concert de jazz dans une Maison de la Laïcité ? Voilà la question que tout un chacun pourrait, à juste titre, se poser.

En effet, hormis l'aspect festif d'une telle manifestation, quel lien existe-t-il a priori entre le jazz et la politique, au sens grec du terme ? Qu'y a-t-il par exemple de commun entre d'un côté, le solo fondateur de *King Oliver* dans *Dippermouth Blues* ou bien l'introduction de *Louis Armstrong* de *West End Blues*, et de l'autre, l'organisation collective de la vie des hommes ? En fait, comment la production d'un phénomène sonore, fruit d'un talent et d'une expressivité individuelle, peut-elle sérieusement affecter le domaine général des affaires humaines ?

La réponse se trouve dans la déclaration du génial trompettiste *Wynton Marsalis* lors de la sortie de

son album *The Democracy ! Suite*, paru cinq jours seulement avant l'investiture de Joe Biden à la présidence des Etats-Unis : « Le Jazz est la parfaite métaphore de la démocratie. Nous improvisons, ce sont nos droits et nos libertés ! ».



WYNTON MARSALIS.

Cet album, qui, en effet, est une réponse à la crise politique et sociale que connaît la société étatsunienne aujourd'hui, nous amène à nous interroger sur le lien qu'a entretenu, et qu'entretient toujours, le jazz avec la politique.

En devenant une arme de revendication dans le mouvement américain pour les droits civils, mais également un instrument de propagande pendant la Guerre Froide, le jazz s'est imposé comme un véritable outil politique.

Rappelons, tout d'abord, que le jazz, objet musical non identifié, pluriel et indémodable, est un genre musical qui en regroupe cent autres, raison pour laquelle il n'en existe à ce jour aucune définition « officielle » ou du moins unique.

Comme le souligne très bien Alex Dutilh, producteur de l'émission Open Jazz sur France Musique, le jazz est « un vampire métis qui, depuis sa naissance, suce le sang des autres musiques pour se régénérer ».

Toutefois, le jazz est, dès ses origines, une musique empreinte des sentiments de l'âme humaine, ce qui lui confère incontestablement son caractère authentique,

une musique qui plonge ses racines au plus profond du cœur de l'homme, exprimant ses espoirs, ses peurs, ses couleurs sombres ou claires.

Moyen d'extérioriser le ressenti des hommes face à l'incompréhensible, aux mystères ou à l'injustice, le jazz a, selon la source et le lieu plus précis où il est né, fédéré les hommes autour de leur foi, que celle-ci fût symbolisée par un crucifix ou par un brasero autour duquel ils se réunissaient pour exhorter leurs convictions ou leurs sentiments les plus intimes.

C'est évidemment dans les états du Sud de l'Amérique, à Saint-Louis et surtout à la Nouvelle-Orléans, régions alors presque exclusivement peuplées d'esclaves noirs que l'on assiste aux premiers vagissements du « bébé jazz », même si les ethnomusicologues et autres exégètes de cette musique s'accordent pour dater sa

naissance le 26 février 1917, date à laquelle cinq musiciens blancs, l'*Original Dixieland Jass Band*, menés par le cornettiste *Nick La Rocca*, s'engouffrent dans les studios du label Victor Talking Machine Company, pour enregistrer à New York un 78 tours qui connaît un succès immédiat dans une Amérique raciste, qui préfère ignorer les origines afro-américaines de cette musique.



Un quintet dont la gloire éphémère, le jazz étant avant tout joué par des pianistes noirs comme *Jerry Roll Morton* dans les bars, maisons closes et autres lieux de prostitution et de débauche de la ville portuaire. Une musique « sale », associée à l'alcool, au sexe, à la délinquance et à la communauté noire, qui aura, pendant longtemps mauvaise réputation, même lorsqu'elle conquerra les cabarets de Chicago ou de New York.

Rien de bien surprenant cependant, sachant que le jazz, qui est le fruit de la rencontre entre les musiques africaines, importées aux Etats-Unis par les esclaves, et le répertoire classique européen, de la fusion des chants et rythmes des peuples noirs avec les modes harmoniques des blancs, va se nourrir, dès sa naissance, d'autres genres, issus à la fois de la ligne religieuse comme les negro spirituals et le gospel, mais aussi de la ligne profane comme les work songs et le blues du Delta.

Les chants de travail, qui rythmaient les travaux pénibles dans les plantations de coton et dont le génial *Nat Adderley* enregistre en 1960, en plein mouvement américain des droits civiques, une version instrumentale, tout simplement intitulée *Work Song*, qui deviendra un standard de la musique noire, sont transmis par tradition orale et les paroles, qui peuvent être adaptées par impro-

visation, permettent parfois d'exprimer un discours subversif entre les travailleurs qui les partagent.

Durant les années 1920, le jazz puise aussi dans les negro spirituals et les gospel songs pratiqués dans les églises évangélistes, comme en témoigne par exemple la reprise du chant *Go Down Moses* par *Louis Armstrong*. Ces chants religieux sont également étroitement associés à la politique et à la revendication sociale, les Blancs qui, dans un premier temps, surveillaient les églises afro-américaines, les abandonnant à des pasteurs noirs, qui constituèrent en quelque sorte les premiers leaders politiques et qui réinterprétèrent les textes sacrés à travers le filtre de l'esclavage, instaurant ainsi un double langage permettant aux esclaves de communiquer à l'insu de leurs maîtres.

En 2006, *Bruce Springsteen* reprendra un important « spiri-

OSCAR BROWN JR.
NAT ADDERLEY.
BRUCE SPRINGSTEEN.





W.C. HANDY,
FATHER OF THE BLUES.

Le jazz n'a cependant pas fini son racket et c'est le blues du Delta qui sera sa prochaine « victime », un blues rural qui voyage tout le long du Mississippi et est porteur des souffrances de la communauté noire opprimée par une société blanche, qui est convaincue, héritage culturel européen oblige, de la supériorité de sa race et de sa « mission civilisatrice », prétexte à la colonisation des autres continents, et, principalement de l'Afrique, impose ses volontés aux Noirs et les réduire en esclavage.

Un des songsters, musiciens bohèmes, **W.C. Handy**, ténor et trompettiste, fixé en 1909 à Memphis dans le Tennessee, va adapter une chanson agricole, écrite à l'origine par un candidat à la mairie de la ville, qu'il appelle *The Memphis Blues*. Publiée en 1912, la partition de *Memphis Blues*, qui introduit le style à 12 mesures dans de nombreux foyers et recueille un beau succès, offi-

cialise ainsi pour la toute première fois le blues.

De cette période, nous retiendrons le *Saint-Louis Blues*, composé par **W.C. Handy** en 1914, dont on connaît plus de 1 800 reprises, parmi lesquelles la merveilleuse interprétation, en 1925, de **Bessie Smith** accompagnée au cornet par **Louis Armstrong**, une complainte lugubre qui met en rapport la détresse amoureuse d'une femme noire avec la misère sociale de la communauté noire.



BESSIE SMITH ET LOUIS ARMSTRONG.

Avec tous ces emprunts, le jazz va entrer dans le champ de la politique et, dès ses origines, prendre une place importante dans la lutte des Afro-Américains pour les droits civiques, car si l'esclavage a bien été aboli en 1865 et si les Noirs ont obtenu, sous certaines conditions, le droit de vote en 1870, leur vie, au pays de l'Oncle Sam, reste toujours très difficile, la ségrégation continuant à sévir très durement, en particulier dans les états du Sud.

Pour preuve, la célèbre chanson interprétée par la sublime **Billie Holiday**, *Strange Fruit*, détaillant, avec une précision effrayante, la scène d'un Noir pendu à un arbre, un violent réquisitoire qui, dans une Amérique où la haine raciale fait rage, va devenir un véritable symbole du combat politique mené pour les droits civiques.

Le jazz, moyen d'expression et de dénonciation politique, constitue, désormais, le véhicule privilégié de la révolte musicale.

Les années 30 et les années de guerre sont l'âge d'or du swing, popularisé par des big bands dirigés par d'illustres musiciens, blancs comme noirs, c'est l'âge d'or du clarinettiste **Benny Goodman** (*Sing, Sing, Sing* en 1935), de **Glenn Miller** (*In The Mood* en 1939, *Moonlight Serenade* en 1944), du pianiste **Duke Ellington** (*Take The A train* en 1941), de **Count Basie** (*One O'Clock Jump* en 1937) et de beaucoup d'autres.

Il est vrai que cette musique énergique, dominée par une section rythmique, trompette et trombone, et une section mélodique, clarinette et saxophone, et propice à une danse déchaînée en couple, va devenir l'arme de la politique culturelle américaine aux States comme à l'étranger. D'au-



GLENN MILLER.



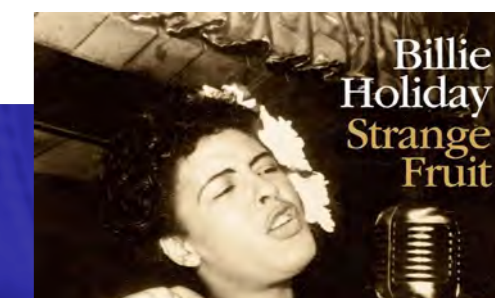
BENNY GOODMAN.



COUNT BASIE.



DUKE ELLINGTON.



tant qu'en dépit des protestations du président Franklin D. Roosevelt selon lesquelles la musique est essentielle au moral national en temps de guerre, la Fédération américaine des musiciens interdit, de 1942 à 1944, tous les enregistrements commerciaux à ses membres, obligeant l'armée à prendre le relais avec le projet V-Disc — ou Victory Disc, qui programme ce jazz léger, véhicule idéal pour la diffusion radiophonique, qui touche 80 % des ménages américains équipés d'un poste.

Alors que le jazz continue ses métissages avec, dans les années 50, le be bop de *Charlie Parker* et de *Dizzy Gillespie*, puis fin de la décennie le cool jazz de Miles Davis et de John Coltrane, un genre qui va côtoyer, durant les sixties, le free jazz des *Ornette Coleman*, *Cecil Tylor*, *Albert Ayler*, Archie Shepp, le monde entre dans la Guerre Froide, opposant le pays

de l'Oncle Sam à l'URSS, dont les dirigeants s'acharnent à tailler en brèche la démocratie « idéale » américaine, gangrenée par la ségrégation raciale.

Une bataille culturelle est alors engagée à laquelle le gouvernement US veut associer le jazz, partie intégrante de la culture noire et très populaire auprès de l'opinion publique. Les musiciens de jazz doivent devenir le visage des Etats-Unis et répandre leur musique en Europe, au-delà du « rideau de fer », et dans les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, grâce, notamment, à la création de la radio Voice of America, qui programme une nouvelle émission, Jazz Hour, qui rencontre rapidement un beau succès à l'étranger.

Utilisant le jazz comme outil de propagande, les autorités font appel aux plus grands, les « Jazz Ambassadors », qui partent en tour-

née avec des orchestres mixtes c'est-à-dire composés d'hommes noirs et d'hommes blancs, mais également de femmes.

C'est le cas, en 1958, du pianiste blanc *Dave Brubeck*, connu pour des titres comme *Blue Rondo a la Turk* ou *Take Five* de l'excellent saxophoniste *Paul Desmond*, en 1961, de *Louis Armstrong* qui visite, 14 pays dont le Congo en pleine guerre civile, où les belligérants, lorsqu'il monte sur scène, arrêtent de se battre le temps du concert, en 1962, du clarinettiste *Benny Goodman* qui se rend en URSS, où il « swing » devant Khrouchtchev, en 1963, de *Duke Ellington* et, en 1966, du trompettiste noir *Dizzy Gillespie*, compositeur du célèbre *A Night In Tunisia*.

Reste que ces « Jazz Ambassadors » ne sont pas dupes et ont bien conscience de la visée seulement politique de ces tournées,



mais il s'agit, avant tout, pour eux d'une possibilité de montrer le pouvoir et la beauté du jazz, d'autant qu'ils n'hésitent pas à refuser d'effectuer une tournée quand ils ne peuvent assumer de représenter un pays qui les ignore, comme c'est le cas de *Satchmo*, qui, suite aux événements de Little Rock, décline l'invitation à se produire en URSS en 1957, déclarant qu'il n'ira pas « défendre une Constitution à l'étranger alors que cette même Constitution n'est pas respectée sur le sol américain ».

Aux Etats-Unis même, dans un contexte politique marqué par la Guerre du Vietnam et à un moment où la contestation sociale grandit au sein de la communauté noire avec le Mouvement des droits civiques, les jazzmen afro-américains véhiculent de plus en plus de messages politiques, avec des œuvres comme *Fables of Faubus* du contrebassiste *Charles Mingus*, qui, en

1957, compose un véritable pamphlet contre le gouverneur ségrégationniste de l'Arkansas Orval Faubus, qui, dans la ville de Little Rock, mobilise la garde nationale pour interdire l'accès au lycée à neufs étudiants en raison de leur couleur de peau. La chanson est d'abord censurée par sa maison de disque, qui refuse d'enregistrer les paroles, mais ce n'est que partie remise, l'artiste publiant, en octobre 1960, la version originale de son morceau, avec un label indépendant, sous le nom de *Original Faubus Fables*, dans lequel il critique ouvertement le gouverneur : « Nomme-moi quelqu'un de ridicule, Dannie. Gouverneur Faubus ! Pourquoi est-il si malade et ridicule ? Il ne veut pas autoriser les écoles intégrées ».

C'est ensuite le batteur *Max Roach*, avec la chanteuse *Abbey Lincoln*, qui publie, cette année-là, à l'occasion du centième anniversaire de la proclamation d'émanci-

DAVE BRUBECK,
DIZZY GILLEPSIE,
LOUIS ARMSTRONG AU CONGO.

pation prononcée par le président Abraham Lincoln, le célèbre album *We Insist!*, dont les textes mettent en scène les luttes et les protestations pour l'émancipation des Noirs (*Triptych : Prayer/Protest/Peace*), évoquent une liberté qui semble impossible (*Freedom Day*) ou ont référence au massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud (*Tears For Johannesburg*), ce qui suffit pour comprendre le message de l'album : les Noirs veulent être les égaux des Blancs, et ils insistent pour que leurs droits soient reconnus.

Alors que le 15 septembre 1963, à Birmingham, en Alabama, un attentat à la bombe perpétré par le Ku Klux Klan à l'encontre d'une église entraîne la mort de quatre fillettes, le saxophoniste *John Coltrane* répond au racisme institutionnel en enregistrant, deux mois plus tard, *Alabama* pour leur rendre hommage. Sur l'album *Live at Birdland*, paru en 1964, l'in-

justice de ce drame, qui évoque la douleur, la tristesse et l'innocence des petites victimes, se ressent dès les premières notes.

L'engagement pour les droits civiques se retrouve aussi dans les chansons de *Nina Simone*, chanteuse de jazz, de blues et de soul, au style inclassable.

En 1964, celle qui vouait une adoration à Simone Signoret, interprète Mississippi Goddam sur l'album *Nina Simone in Concert*, chanson dans laquelle elle exprime toute la colère qu'elle ressent suite à l'assassinat du militant afro-américain défenseur des droits de l'homme et membre de la National Association for the Advancement of Colored People (NAACP), Medgar Evers, par un suprémaciste blanc à Jacksonville, Mississippi en 1963 et à l'attentat des quatre fillettes à Birmingham la même année.

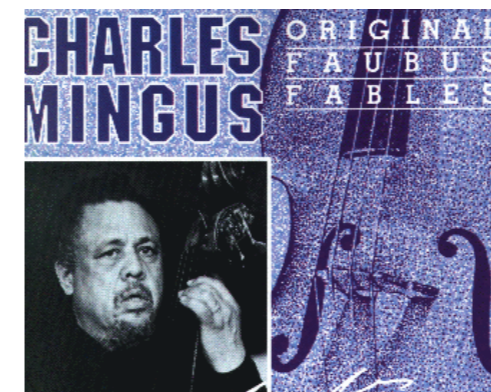
En 1966, sur l'album *Wild Is the Wind*, le titre *Four Women* dresse le portrait de quatre femmes afro-américaines victimes de l'héritage de l'esclavage : la souffrance, l'oppression, le viol et la prostitution.

Trois jours après la mort de Martin Luther King, en avril 1968, elle monte sur scène avec ses musiciens pour lui rendre hommage avec sa chanson *Why?*, en chantant « Qu'est-ce qui va se passer, maintenant que le roi est mort? [...] Toujours vivre avec la menace de la mort à venir ».



Le jazz est alors l'ambassadeur culturel du mouvement des droits civiques américains, ce qui embarasse profondément la classe dominante et conservatrice blanche qui se présente déjà comme le leader du monde libre et démocratique et qui, pour contrer cette musique subversive, va l'intégrer au système. Ce qui réussit d'autant mieux que le public s'est, peu à peu, détourné du jazz, qui à travers le « free », s'est intellectualisé, marginalisé, éloigné de sa fonction première, la danse, et a lassé les amateurs par d'interminables exercices polyrythmiques dépourvus de swing.

En voie de disparition, les patrons de l'industrie du disque en plein essor vont alors lui astreindre un nouveau défi, celui d'être plus « commercial », et donc accessible au grand public. Désormais aux mains des grandes compagnies, le jazz ne produit plus de critique sociale pénétrante, et l'industrie



de la musique, qui, comme toute autre industrie, a pour unique but d'accumuler de l'argent, associe le jazz à la musique d'ambiance façon *Kenny G*, *Norah Jones*, *Mariah Carey*, *Michael Bublé*, *Natalie Cole*, une musique qui s'intègre parfaitement à la philosophie du marché globalisé, tout en étant dépourvu de son message politique et spirituel.

Le jazz reste pourtant et avant tout un état d'esprit, une vision du monde, une forme innovatrice de résistance, ce qu'une nouvelle génération de jazzmen, proche du mouvement Black Lives Matter, a bien compris, réinjectant de l'engagement militant dans un genre qui s'était dépolitisé. Expression sociale et politique à part entière, le jazz se rebiffe rageusement

contre l'appropriation culturelle et économique exercée par la société américaine blanche.

De *Robert Glasper* à *Marcus Strickland* en passant par *Christian Scott* ou *Kamasi Washington*, cette génération, qui tend l'oreille vers tout ce que la musique noire américaine a, aujourd'hui, de plus captivant, à savoir le hip-hop et le



KENNY G.

NORAH JONES.

MICHAEL BUBLÉ.

NATALIE COLE.



rap dit conscient ou politique, délivre des textes aux thématiques sociétales qui mettent le doigt sur les inégalités.

Le pianiste *Robert Glasper* incorporait les revendications du mouvement Black Lives Matter à son album *Covered* à travers une reprise du *I'm Dying of Thirst* du rappeur très engagé *Kendrick Lamar*, signant une version jazz, sur laquelle la voix de son propre fils retentit pour citer les noms d'Afro-Américains tués ces dernières années par la police : Tray-

von Martin, Michael Brown ou Oscar Grant. Le jeune trompettiste *Theo Croker*, avec son disque *Escape Velocity*, délivre un propos tant spirituel que sociopolitique à travers des morceaux comme *We Can't Breathe*, qui évoque la dernière phrase d'Eric Garner, peu avant sa mort entre les mains de la police de New York en juillet 2014.

Quant à Christian Scott, qui a vécu une mésaventure des plus traumatisantes avec des officiers de police, il opte pour l'écriture d'un titre empruntant au hip-hop

comme au rock : *KKPD*, pour « Ku Klux Police Department ».

Pour Daphne Brooks, professeure à l'université de Yale, Black Lives Matter a engendré une révolution musicale et a donné naissance à un « nouvel âge d'or de musique protestataire » auquel prend part le jazz et, avec cette nouvelle génération, le jazz politique n'est pas mort et nous réserve sans doute encore de belles surprises.

RUBRIQUE CULTURE - UNE ÉPOPÉE CULTURELLE EN HAINAUT QUI FERA DATE !

RAOUL PIÉRARD.

« 100 ANS D'ÉPOPÉE CULTURELLE EN PROVINCE DE HAINAUT 1919-2019 — AUX SOURCES DES POLITIQUES CULTURELLES : SUFFRAGE UNIVERSEL ET ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ».

C'est à l'initiative de grands humanistes que furent Paul Pastur, Alphonse Parent, Jules Destrée, Louis Piérard, et bien d'autres, que, dans un élan de solidarité forgé par leurs convictions respectives, ces derniers se sont attelés à la même tâche pour reconstruire un monde plus humain !

Tel fut l'objectif poursuivi par la **Commission provinciale des huit heures de loisir des ouvriers**, créée par la Province de Hainaut, au lendemain de la Première Guerre mondiale.

La Fondation Louis Piérard, en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut et les Editions du Cerisier, à Cuesmes, s'est associée à la publication de l'ouvrage « **100 ans d'épopée culturelle en Province de Hainaut 1919-2019** ».

Cette initiative n'est pas nostalgique d'une époque révolue, tout au contraire : elle entre en résonance avec les défis sociétaux qui nous interpellent aujourd'hui. Elle ouvre une fenêtre sur la tâche en devenir qu'il nous incombe à présent d'accomplir sur la voie tracée par nos illustres prédécesseurs.

L'ouvrage de 400 pages, remarquablement illustré et dont chaque exemplaire est numéroté est disponible, au prix de 25 euros au siège social de la **Fondation Louis Piérard**, à la **Maison de la Laïcité**. Il peut aussi être livré également par voie postale, moyennant un supplément de frais de transport de 8,55 euros, par exemplaire, par versement sur le compte bancaire BE03 0689 4065 3584 de la **Fondation In Memoriam Louis Piérard**, avec en communication : Nom Prénom Adresse du souscripteur.

Pour tout renseignement utile, veuillez prendre contact avec **Justine MULPAS**, permanente à la MLF (065/78 11 53) ou avec **Ginette TOUBEAU**, Secrétaire de la Fondation (0497/91 76 60) - Email : ginettetoubeau@hotmail.com.

QUELQUES INFOS PRATIQUES

NOS PERSONNES DE CONTACT

- André **Ceuterick**, président :
0475 / 70 73 79 – a.ceuterick@hotmail.com
- Jacqueline **Loiseau**, secrétaire :
0479 / 90 41 16 – desloi@skynet.be
- Danièle **Gosselet**, trésorière :
0474 / 95 04 07 – danièle.gosselet@gmail.com

NOS ADRESSES

- **Poste** : 152, rue de la Libération, 7080 Frameries (La Bouverie)
- **Téléphone** : 065 / 78 11 53
- **Courriel** : maisonlaiciteframeries@skynet.be

NOUS SOMMES AUSSI PRÉSENTS

- Sur **Facebook** :  Maison de la Laïcité de Frameries
- Sur **Instagram** :  maisonlaiciteframeries
- Sur **TikTok** :  maisonlaiciteframeries
- Sur notre **site WEB** : www.laicite-frameries.be

PRÉSIDENT, ÉDITEUR RESPONSABLE DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : André **Ceuterick**
RÉDACTEUR EN CHEF DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : Daniel **Sclavon**
COORDINATION : Patrick **Beth**

GRAPHISME : Dropix Studio (dropixstudio@gmail.com)

Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

avec le
soutien de





Maison de la Laïcité
de Fraternité

